



Le leader canadien des Hell's Angels tué dans une fusillade à Sorel

page A 3



Le projectile « enfin » récupéré, un chauffeur de taxi reprend le volant

page A 3



• CÉLINE DION: DISQUES D'OR

Vedette internationale à 15 ans, la chanteuse Céline Dion a reçu hier ses deux premiers disques d'or, pour souligner la vente de plus de 550,000 disques. **page A 16**

• UNIVERSITÉ À LAVAL?

L'idée de créer une université à Laval a déjà soulevé de hauts cris, en particulier de la part des dirigeants de l'Université de Montréal, qui s'interrogent sur la sagesse d'un tel projet, en ces temps d'austérité budgétaire. **page A 15**

• SPORTS ET POLITIQUE

Selon Réjean Tremblay, dans le cahier des sports, le cliché voulant qu'il ne faut pas mêler sport et politique doit être relégué aux oubliettes.

• « CABINET » DU PC

Avec la ferveur du néophyte et le discernement d'un sage, note Michel Roy, M. Brian Mulroney a évité les erreurs dans la formation de son « cabinet-fantôme » et ouvre de nouvelles perspectives sur le Québec dans son discours de Joliette. **page A 6**

SOMMAIRE

Annonces classées B 2, C 4 à C 9	
Arts et spectacles	
— Informations... B 7 à B 11	
— Cinéma... C 11	
Décès, naissances, etc... C 10	
Économie... B 1 à B 6	
Êtes-vous observateur?... C 7	
FEUILLETON	
« Jusqu'au matin »... C 6	
Horoscope... C 5	
Le monde... C 2	
Mots croisés... C 9	
« Mots mystère »... C 9	
Quoi faire aujourd'hui... C 11	
Télévision... B 7	
— Télé-câble... B 7	
Tribune libre... A 7	
TABLOÏD SPORTS	
Bandes dessinées... 14	
Mots croisés... 14	

REAGAN FERME LES BUREAUX DE L'AEROFLOT AUX USA L'URSS retrouve des débris

■ TOKYO (d'après AP, Reuter, UPI et AFP)—L'ambassadeur de l'Union soviétique au Japon, M. Vladimir Pavlov, a annoncé hier aux responsables japonais que les navires de recherche soviétiques avaient retrouvé des débris du Boeing 747 sud-coréen à proximité de l'île Sakhaline.

M. Pavlov a précisé que les débris avaient été retrouvés en quatre endroits différents à l'ouest de l'île Sakhaline et au nord de la petite île Moneron, mais il n'a donné aucune indication sur la nature des débris. Il a

ajouté que les bateaux soviétiques n'ont repêché aucun corps.

D'autre part, les autres faits saillants de la journée d'hier ont été les suivants:

■ Le Canada demande à l'URSS des compensations pour les familles des Canadiens qui se trouvaient à bord du Boeing sud-coréen;

■ Le président Reagan ferme les bureaux de l'Aeroflot aux États-Unis et obtient des autorités américaines de l'aviation civile qu'elles ordonnent à toutes les compagnies américaines de rompre leurs relations commer-

ciales avec Aeroflot, la compagnie aérienne soviétique;

■ Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, qualifie de « totalement inacceptables » les explications fournies par le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko, et réclame une session urgente des représentants des pays de l'OTAN réunis à Madrid;

■ La compagnie British Airways annule ses vols pour Moscou à compter d'aujourd'hui, geste qui doit être imité la semaine prochaine par les pilotes français, italiens et norvégiens;

■ À l'ONU, une résolution appuyée par les États-Unis est présentée au Conseil de sécurité, mais l'URSS usera de son droit de veto aujourd'hui.

Quant aux débris retrouvés, l'ambassadeur soviétique au Japon a remis aux autorités nipponnes un document identifiant sans doute possible les débris comme provenant du Boeing 747 sud-coréen abattu la semaine dernière.

On estime qu'une cinquantaine de navires soviétiques, dont deux bateaux de guerre, participent aux opérations de recher-

che dans la région de l'île Moneron, alors que des bâtiments japonais, américains et sud-coréens poursuivent de leur côté, dans les eaux internationales, leurs tentatives de retrouver des reliquats de l'incident, mais sans succès jusqu'à présent.

Pendant ce temps, le Canada, dont dix ressortissants figuraient parmi les victimes de la destruction de l'appareil, a demandé officiellement hier des dommages et intérêts au nom des familles des Canadiens qui se trouvaient à bord du Boeing

voir URSS en A 2



Les Gauthier, âgés et malades, décident de fuir.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

À LAURENTIDES

Un incendie de forêt fait fuir la population

■ LAURENTIDES—Une forte odeur de fumée remplit la petite maison de la famille Yves Levasseur. Des amis, des frères, des sœurs et des voisins s'empressent, dans la cuisine, de bourrer des caisses, en cas d'évacuation. Le feu n'est plus qu'à quelques dizaines de mètres.

ANDRÉ PÉPIN

L'incendie de forêt qui s'est déclaré mercredi dans la municipalité des Laurentides a pris des proportions inquiétantes en fin de journée hier. Environ cinq kilomètres carrés de forêt étaient en flammes.

Une dizaine de familles se préparaient fébrilement à fuir, en début de soirée, pendant que quatre avions-citerne CL-215 de la société de conservation de l'Outaouais crachaient sans relâche sur le brasier leurs milliers de gallons d'eau, avant de repartir faire le plein au Lac L'Assommoir, à Saint-Hippolyte.

Plusieurs bulldozers creusaient une profonde tranchée pour stopper l'avance des flammes vers la rangée de maisons qui longe le bois où le feu fait rage, à proximité de la route 335. Plus d'une centaine de bénévoles, qui tentaient, armés de pelles et de pics, de ralentir la

voir INCENDIE en A 2

■ Lévesque répond à Trudeau: Québec est prêt à s'entendre avec Ottawa

page A 8

Le coût de l'aide d'Ottawa aux victimes de la MIUF grimpe de 300%

■ OTTAWA—Un an et demi après avoir consenti à dédommager les victimes de la mousse d'urée-formol «MIUF»,

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

le gouvernement fédéral évalue maintenant à \$355 millions le coût total de cette aide, ce qui représente une hausse de plus de 300 p. cent par rapport aux estimations de l'ex-ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet.

LA PRESSE a appris hier que les dernières estimations fournies au successeur de M. Ouellet, Mme Judy Erola, prévoient des déboursés de \$355 millions dont \$270 millions iront aux propriétaires de maisons isolées à la MIUF. Il en coûtera un autre \$85 millions pour l'administration du programme et la mise en application de toutes les autres formes d'aide qui vont de l'analyse du taux des vapeurs dans les maisons jusqu'à des recommandations précises, cas par cas, par des experts, sur les

moyens à prendre pour corriger les problèmes causés par la mousse.

Cette somme de \$355 millions ne comprend pas les coûts occasionnés aux autres ministères du gouvernement fédéral qui ont également offert une aide aux victimes de la MIUF. Ainsi, jusqu'au 12 juillet dernier, certains propriétaires des maisons isolées avec ce matériau ont pu profiter de subventions allant jusqu'à \$3,000 dans le cadre du Programme canadien de rénovation des maisons de la Société cana-

dienne d'hypothèques et de logement.

D'autre part, les victimes de la mousse d'urée-formol ont droit de réclamer une aide de \$500 du ministère de l'Énergie pour refaire l'isolation de leur maison. Il a été impossible de connaître les montants engagés par la SCHL et le ministère de l'Énergie à ce chapitre.

Les victimes de la MIUF, qui veulent profiter de l'aide fédérale, ont jusqu'au 30 septembre

voir MIUF en A 2

■ La US Navy pilonne une position hostile à Beyrouth

page C 2

■ Gulf pourrait aussi fermer sa raffinerie de Montréal

page B 1

certificats de
DÉPÔT GARANTI
doublement avantageux

TRUST GENERAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montant maximum garanti: 60 000\$ par client

12 3/4 %
(5 ans)
Intérêt annuel
Dépôt minimum 1 000\$

10 1/2 %
(15 mois)
Intérêt à l'échéance
Dépôt minimum 1 000\$

PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT!
Demandez-le à l'un de nos conseillers financiers.

Montréal/General: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383

Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3283
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6760
Granby: 398, Principale, 378-8461

NOUVELLE SUCCURSALE!
CENTRE ROCKLAND
NOUVEAU 2. TEL: 341-1414

AU PROCÈS DE LA MIUF Val Royal rejette tous les torts sur Borden

■ Au procès de la MIUF, la compagnie Val Royal Laisalle qui était le plus gros installateur de mousse d'urée formaldéhyde au Québec, entend se défendre en rejetant toute la responsabilité sur le fabricant canadien, la compagnie Borden Ltée.

MARTHA GAGNON

Dans le plaidoyer écrit qu'elle a déposé en cour, Val Royal attaque durement Borden. Selon elle, s'il est vrai que la MIUF a causé des dommages, la responsabilité en incombe exclusivement au fabricant qui a exercé des pressions auprès des autorités canadiennes pour faire accepter son produit sans révéler que les expériences qui avaient été faites n'étaient pas concluantes.

Val Royal ajoute que Borden a caché les vraies raisons du retrait du produit « Insulpray » aux États-Unis. Elle a plutôt laissé entendre que ces raisons étaient de nature purement économiques. Elle a donc mis sur le marché un produit nocif et inefficace, mal adapté aux changements de température et d'humidité.

La compagnie Val Royal affirme également que Borden a agi dans un esprit de lucre, profitant de la situation créée par suite de l'instauration de programmes gouvernementaux. L'approvisionnement du produit à Val Royal s'est fait, dit-elle, sous de fausses représentations, de façon dolosive et illégale.

Si les prétentions des victimes s'avèrent fondées, Val Royal demande à Borden d'assumer entièrement les frais qui seront encourus et de l'indemniser de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle.

Comme il fallait s'y attendre au cours de ce procès historique, tout le monde se renvoyait la balle. Le fabricant Borden qui n'a pas fini de rédiger sa défense à l'intention de démontrer que la mousse isolante qu'il a

vendue n'est pas, en soi, un produit dangereux ou nocif. Il nie sa responsabilité et déclare avoir rigoureusement appliqué les normes gouvernementales dans la fabrication des composantes du produit.

Si des dommages ont été subis, il est d'avis qu'il faut s'en prendre à tout le monde sauf à lui-même. Il pointe du doigt les gouvernements, les distributeurs et les entrepreneurs.

Dans la grande salle d'audience du Palais de justice, la tension s'installe graduellement au fur et à mesure que les intérêts divergents des parties se précisent. Lors des requêtes préliminaires hier, le représentant du Procureur général du Québec, Me Jean-Marc Poulin, a qualifié de « superflues » et de « malicieuses » les informations contenues dans les déclarations des demandeurs qui révèlent que la Caisse de dépôt possédait 11,5 p. cent des actions de la compagnie Irnecan, laquelle était l'actionnaire majoritaire de Lorcon Inc., le plus gros fabricant canadien de mousse d'urée-formol.

Visiblement étonné par cette remarque, Me Roger Thibodeau qui défend les victimes, a vite répliqué que le fait d'être actionnaire pouvait sûrement inciter le gouvernement à promouvoir la vente du produit.

À quelques reprises hier, le juge René Hurtubise a dû intervenir pour calmer les « appétits voraces » de certains avocats de la défense qui voulaient connaître toute la preuve avant que le procès ne débute véritablement. Dès lundi, il devrait être en mesure d'apporter toutes les réponses aux nombreuses requêtes qui ont été présentées. Les premiers témoins, des fonctionnaires fédéraux de l'Office des normes, pourraient être appelés à la barre au cours de la journée.

Dans ce procès, les avocats sont constamment sur leur garde. La méfiance est grande. On craint les attaques inattendues, les surprises de la part de l'adversaire.



Le ministre soviétique des Affaires étrangères, Andrei Gromyko, oppose un «Nyet» catégorique aux journalistes qui l'assaillent de questions à sa sortie de l'ambassade américaine à Madrid où il a eu un entretien de deux heures avec le secrétaire d'État George Shultz.

rélephoto UPI

RETENANT LA THÈSE DE L'AVION ESPION

L'ambassade soviétique à Ottawa reconnaît manquer de preuves

■ OTTAWA — Tout en maintenant que l'avion coréen abattu la semaine dernière avec 269 personnes à bord se livrait à des activités d'espionnage, les porte-paroles de l'ambassade soviétique à Ottawa reconnaissent qu'il leur est impossible d'en faire la preuve formelle, et ils espèrent que Moscou fournira sous peu de nouveaux éléments d'information à cette fin.

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa

«Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faudra plus de preuves pour convaincre ceux qui doutent de nous, et j'espère que notre gouvernement nous en fournira demain», a déclaré à LA PRESSE le conseiller principal de l'ambassade en matière d'information, M. Yeugeni Pozdnyakov, à l'issue d'une entrevue d'une heure hier à Ottawa.

Tout au long de cet entretien, le porte-parole soviétique a maintenu que le Boeing 747 des lignes coréennes était un avion espion. Tentant d'abord de s'en tenir aux faits connus, il a rappelé les points suivants:

- l'avion a survolé des régions stratégiques du territoire soviétique.

- contrairement aux autres lignes aériennes, les pilotes de la KAL sont des militaires et non des civils.

- c'est la deuxième fois au moins qu'un appareil coréen est surpris au-dessus de l'URSS. (Le premier a été intercepté et forcé de se poser en territoire soviétique en 1978).

- les Américains qui ont suivi les péripéties de l'envolée 007 pendant deux heures et demie n'ont pas prévenu l'URSS que l'avion s'était égaré au-dessus de son territoire.

S'appuyant sur ces prémisses, M. Pozdnyakov soutient que les chasseurs soviétiques ont suivi une ligne de conduite appropriée. Il affirme que les pilotes ont tenté de prévenir le Boeing, mais en vain. Il ajoute que l'avion coréen avait émis des messages codés pendant une heure, ce qui démontre qu'il se livrait à des activités d'espionnage.

Quelle preuve l'URSS a-t-elle pour étayer ces affirmations? M. Pozdnyakov reconnaît que l'enregistrement de la conversation du pilote soviétique dévoilé par les Américains ne fait état d'aucune tentative pour prévenir le Boeing coréen. Il signale toutefois que cet enregistrement ne dure que quelques minutes et n'est donc pas complet. Il affirme que Moscou détient une bobine magnétique complète de cette conversation, et que le tout sera dévoilé publiquement.

Quand cela sera-t-il fait? Il dit l'ignorer mais il espère que cela sera fait bientôt.

Lorsqu'on lui fait remarquer qu'après avoir intercepté et arraisonné un premier avion coréen en 1978, l'URSS n'avait pu prouver que l'appareil contenait du matériel d'espionnage, M. Pozdnyakov rétorque que l'appareil en question s'était posé sur un lac glacé, qu'il avait fallu plusieurs heures pour l'atteindre, et que les Coréens avaient eu suffisamment de temps pour détruire leur équipement.

Lorsqu'on lui signale en bout de ligne, que rien, pas même une mission d'espionnage, ne pouvait justifier la mort de 269 personnes, il répond que les chasseurs soviétiques ne pouvaient pas savoir qu'il y avait des passagers à bord. «Il faut comprendre que tout cela s'est passé dans le milieu de la nuit et qu'il nous était impossible de savoir ce qui se trouvait dans cet avion. Rappelez

vous qu'il a suffi d'un seul appareil pour bombarder Hiroshima», lance-t-il.

«Nous n'avons pas tué d'innocents»

Réitérant à nouveau que l'avion se livrait à des activités d'espionnage, il en conclut que les États-Unis doivent porter l'odieux de cette affaire. «Nous n'avons pas tué d'innocents. Ceux qui ont permis que ces civils montent à bord d'un avion espion sont responsables».

M. Pozdnyakov manque toutefois de conviction lorsqu'on lui rappelle que son pays a menti une première fois en refusant d'admettre que ses chasseurs avaient abattu l'avion coréen. «Nous n'avons pas nié, nous avons dit que l'appareil était disparu au-dessus de la mer du Japon. Ce n'est pas la même chose», répond-il, sans trop de conviction.

Prié d'expliquer pourquoi son pays n'offre pas de dédommager les familles des victimes, il rétorque qu'un tel geste constituerait un aveu de culpabilité et que cela est inadmissible.

Tout en reconnaissant qu'il lui manque des preuves pour convaincre les pays de l'Ouest, M. Pozdnyakov se dit persuadé que les Américains sont les seuls responsables de cette tragédie. «Si je vous dit cela, c'est que j'en suis convaincu. J'en mettrai ma main au feu».

Il veut bien admettre que le fardeau de la preuve est du côté soviétique dans ces circonstances, mais il fait tout de même une mise au point: «Sous le système judiciaire français, il revient à l'accusé de faire la preuve de son innocence. Mais sous le système anglo-saxon et soviétique, l'accusé est présumé innocent tant qu'il n'est pas reconnu coupable», conclut-il.

cision ferme n'a été prise au cours de cette réunion.

À Londres, la compagnie British Airways a annoncé hier qu'elle annulait ses vols pour Moscou à partir d'aujourd'hui à la suite de la décision de boycottage de l'Association des pilotes britanniques.

Pour leur part, les pilotes français, italiens et norvégiens ont fait savoir qu'ils allaient boycotter le pas la semaine prochaine, en compagnie de pilotes d'autres pays européens qui ont manifesté l'intention de faire de même.

À l'ONU, enfin, l'Union soviétique a annoncé hier qu'elle apposerait aujourd'hui son veto au Conseil de sécurité à un projet de résolution présenté dans la journée par les pays occidentaux et soutenu par les États-Unis, notamment. Ce projet de résolution «déclare vivement» la destruction du Boeing 747 sud-coréen et demande au secrétaire général de l'ONU de se livrer à une enquête approfondie sur la tragédie, en rendant compte au Conseil dans les 14 jours.

CHASSE ILLÉGALE

La Cour blanchit Guy Lafleur

■ LAC MEGANTIC (PC) — Le juge Laurent Dubé, de la Cour des sessions de la paix du district de Frontenac, a exonéré de tout blâme Guy Lafleur, Georges Guilbault et Léo-Paul Drolet accusés d'avoir chassé illégalement le 27 novembre 1982 dans une réserve privée de Saint-Evariste de Forsyth.

Lors de cette partie de chasse, l'ailier droit des Canadiens devait abattre un chevreuil pesant 275 livres et l'annonce de cette nouvelle devait par la suite faire couler beaucoup d'encre.

Le chevreuil a été abattu sur la réserve de M. Réal Bureau et aucun jugement n'a encore été rendu dans le cas du propriétaire, la cause ayant été reportée au 22 septembre prochain.

Les accusés avaient à répondre à différents chefs d'accusation. Guy Lafleur était accusé d'avoir chassé sans permis, d'avoir chassé en temps prohibé et d'avoir eu en sa possession de la viande de gros gibier en temps prohibé. Ces trois chefs d'accusation entraînaient des amendes de \$300 chacun.

Quant aux deux autres accusés, MM. Georges Guilbault et Léo-Paul Drolet, on leur reprochait d'avoir incité une personne à chasser en temps prohibé.

Le juge a souligné Lafleur, avaient fait preuve de bonne foi lors de sa participation à cette excursion et que rien ne pouvait être retenu contre lui compte tenu que les informations reçues par ces chasseurs mentionnaient qu'aucun permis de chasse n'était requis pour chasser sur la réserve de Réal Bureau.

«Le fait aussi que l'on n'ait pas voulu cacher le fait qu'un chevreuil avait été abattu en diffusant la nouvelle dans les médias démontre bien que cette chasse ne s'était pas faite dans de mauvaises intentions», a noté le juge.

Chevreuil ou boeuf?

Lors de ce procès, le témoignage d'un agent de conservation de la faune a eu pour effet de déridier quelque peu les nombreuses personnes qui assistaient aux procédures.

L'enquêteur Gérard Roy a mentionné lors de sa déposition que de la viande avait été saisie à la demeure du père de Guy Lafleur à Turso parce que le numéro 10 du Canadien avait décidé d'offrir la viande de l'animal à son père.

Une fois la viande en possession des agents de la conservation de la faune pour fins d'enquête, les responsables du dossier se sont aperçus que ce n'était pas de la viande de chevreuil qui avait été saisie, mais bel et bien du boeuf.

INCENDIE

SUITE DE LA PAGE A 1

course de l'incendie, ont été obligés de quitter la forêt, menacés par les masses d'eau que laissaient tomber les «bombardiers».

La circulation des automobiles a été interrompue en début de soirée sur la route 335, la visibilité étant réduite par la fumée. Les policiers de la SQ patrouillaient le secteur pour s'assurer que la voie serait libre pour l'arrivée des secours, en cas de véritable conflagration.

Le secteur résidentiel menacé baignait dans une atmosphère de catastrophe. Des retraités, M. et Mme Georges Gauthier, ont rapidement plié bagages, entassant leurs principaux biens dans le coffre de la voiture, avant de fuir.

M. Guy Martin, venu à la rescousse de M. Yves Levasseur, un invalide, arrosait régulièrement le toit de la modeste demeure. Le bébé de dix mois des Levasseurs avait déjà été hébergé chez des proches. «Je suis malade et sans ressources, je dois mettre les biens qu'il me reste en sûreté», a confié M. Levasseur à LA PRESSE.

Des voisins, rendus anxieux par les proportions que pouvaient prendre le feu au cours de la nuit, remplissaient à la hâte des bassins d'eau qu'ils plaçaient à proximité des demeures, avec l'aide des pompiers volontaires de la région.

Les forts vents et de sécheresse que nous connaissons n'aident pas les combattants du sinistre. Heureusement, hier soir, la force du vent a considérablement diminué. Mais, la nuit tombée, les avions de secours doivent interrompre leurs activités. Plusieurs citoyens s'apprétaient à faire le guet au cours de la nuit dernière.

Tard hier soir, un porte-parole de la Sûreté du Québec a déclaré que l'incendie avait été maîtrisé.

«Nous avons craint que les maisons ne soient endommagées, mais le feu ne s'est pas approché suffisamment pour lancer un ordre d'évacuation», a dit le porte-parole.

MIUF

SUITE DE LA PAGE A 1

pour s'inscrire auprès du Centre d'information et de coordination sur la mousse d'urée-formol. Le fait de s'inscrire ne les force pas à effectuer les réparations à leurs propriétés dans un délai donné, mais les assure de pouvoir profiter des subventions fédérales si elles le désirent.

Au 31 août dernier, 51,910 personnes avaient rempli cette formalité. De ce nombre 13,614 avaient déjà effectué leurs travaux de réparation et avaient présenté une demande de remboursement au gouvernement. 10,176 chèques avaient déjà été émis.

Un porte-parole du Centre de la MIUF, Mme Thérèse Boisclair, a déclaré hier que la plupart des réclamations atteignaient le maximum de l'aide fédérale, c'est-à-dire \$5,000 par propriété, ce qui veut dire qu'il en a déjà coûté plus de \$50,000 au gouvernement pour dédommager ces personnes. Les fonctionnaires s'attendent à ce que le nombre total des inscriptions grimpe à 60,000 d'ici à la date limite fin septembre.

Au début du programme d'aide, M. Ouellet avait prévu un budget de \$110 millions à cette fin. L'été dernier, le gouvernement a ajouté un montant de \$75 millions, et il devient mainte-

nant évident que cela ne sera pas suffisant.

Mme Boisclair a rappelé qu'au début du programme d'aide, seules les personnes qui avaient des problèmes de santé à cause de la MIUF ou celles dont les maisons présentaient un taux de concentration de vapeur supérieur à 0,1 partie par million, étaient admissibles à l'aide financière d'Ottawa. Après expérience cependant, les inspecteurs du gouvernement se sont bien rendu compte qu'il leur était impossible de déterminer selon des critères vraiment scientifiques, si une personne avait ou non des problèmes de santé avec la MIUF. «Les médecins ne veulent pas se prononcer pour ou contre leurs clients», a-t-elle dit.

Avec comme résultat que les exigences d'admissibilité ont été relâchées l'été dernier par le conseil consultatif sur la MIUF et que tous ceux qui ont isolé leurs maisons avec la mousse d'urée-formol, peuvent maintenant bénéficier de l'aide fédérale.

Même si seulement 20 p. cent des personnes inscrites ont présenté des réclamations au gouvernement, les fonctionnaires du Centre de la MIUF estiment que la majorité des propriétaires concernés demanderont la subvention fédérale.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

082

à quatre chiffres

7415

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 9 sept. 1983
AUJOURD'HUI: Min.: 10 Max.: 26
ENSOLEILLE

DEMAIN: ENSOLEILLE ET CHAUD

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	7	23	Néb. croiss.
Outaouais	12	27	Ensoleillé
Laurentides	8	25	Ensoleillé
Cantons de l'Est	12	27	Ensoleillé
Mauricie	6	20	Ensoleillé
Québec	8	23	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	6	18	Ensoleillé
Rimouski	8	20	Ensoleillé
Gaspésie	8	20	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	8	20	Ensoleillé
Sept-Îles	8	20	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	8	18	
Edmonton	3	14	
Regina	10	20	
Winnipeg	12	23	
Toronto	12	29	
Fredericton	12	25	
Halifax	8	18	
Charlottetown	12	20	
Saint-Jean	12	19	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	19	33	N.-Orléans	22	29
Buffalo	19	24	Pittsburgh	11	27
Chicago	19	34	S. Francisco	13	22
Miami	28	33	Washington	20	35
New York	19	32	Dallas	23	34

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	6	18	Madrid	18	34
Athènes	20	32	Moscou	11	21
Acapulco	27	33	Mexico	14	25
Berlin	5	18	Oslo	9	17
Bruxelles	10	21	Paris	11	20
Buenos Aires	6	17	Rome	15	26
Copenhague	11	14	Séoul	19	27
Genève	12	28	Stockholm	8	12
Hong Kong	25	28	Tokyo	23	25
Le Caire	21	32	Trinidad	25	31
Lisbonne	21	30	Vienne	14	24
Londres	14	19			

URSS

SUITE DE LA PAGE A 1

747. Une note diplomatique a été envoyée par messenger à l'ambassade de l'URSS à Ottawa après qu'un diplomate soviétique, convoqué au ministère, eût refusé de la recevoir. La note canadienne ne fixe pas le montant des compensations mais on indique que conformément au droit international, la remise d'une telle note précède une action en justice.

Pour sa part, le président Reagan a fait fermer hier les bureaux de la compagnie Aeroflot à New York et à Washington, et a obtenu des autorités américaines de l'aviation civile qu'elles ordonnent à toutes les compagnies américaines de rompre leurs relations commerciales avec la compagnie aérienne soviétique.

Les autorités de l'aviation civile ont également demandé aux agences de voyage américaines d'observer volontairement «la lettre et l'esprit» de cette mesu-

re et de refuser, par exemple, de s'occuper des réservations pour Aeroflot auprès des compagnies d'aviation américaines ou étrangères.

De son côté, c'est sur un ton de colère que le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, a déclaré hier à Madrid, après une entrevue de plus de deux heures avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, que les explications données par ce dernier étaient «totalement inacceptables».

M. Shultz a ajouté que ces explications avaient été «encore moins satisfaisantes» que celles que M. Gromyko avaient fournies mercredi, lors de son discours devant la session de clôture de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Au sortir de sa rencontre avec son vis-à-vis soviétique, M. Shultz s'est réuni avec ses homologues des pays de l'OTAN pour une session urgente destinée à renforcer les mesures de représailles prises contre l'URSS après la destruction de l'appareil sud-coréen, mais aucune dé-

LE LEADER CANADIEN DES HELL'S ANGELS EST TUÉ

La fusillade éclate entre motards à Sorel: deux morts

Buteau: un chef en vue

Yves « le boss » Buteau, 32 ans, qui a été assassiné hier à Sorel, est celui qui a vraiment permis à la filiale des Hell's Angels de s'assurer la suprématie sur les autres groupes de motards du Québec, ce qui en avait fait un membre en vue auprès des dirigeants de l'organisation, en Californie.

De forte taille, les cheveux blonds, Buteau semblait toujours calme, pensif. De tous les Hell's Angels qui habitent Sorel, il était le plus sédentaire. Il ne causait jamais de trouble, sinon quand il faisait crisser les pneus de sa motocyclette à l'occasion de départ rapide. Sur la route, il prenait toujours la tête des convois auxquels participaient des membres de groupes affiliés qui venaient en visite « officielle ».

À Sorel, un restaurateur a notamment confirmé à LA PRESSE avoir été grassement remboursé par « un grand blond » pour des repas qu'avaient omis de payer une dizaine de membres du club. De tels incidents, veut la rumeur, se sont répétés à au moins trois reprises depuis que le groupe s'est installé au pays du Survenant, en mars 1980.

Contrairement à plusieurs membres du groupe, Buteau était toujours poli avec les policiers. Au cours d'interrogatoires, il a toujours refusé d'admettre qu'il était le chef des Hell's au Québec, voire au Canada. Dans le milieu, on chuchote toutefois qu'il était le seul membre du groupe au pays à posséder le titre de « Hell's international ».

D'après le principal rapport de la CECO sur l'organisation des motards au Québec, Buteau, qui est originaire de Drummondville, a joué un rôle actif dans la fusion du groupe des Popeyes de Montréal avec les Hell's, dans les années 70. À la même époque, il a aussi été l'instigateur des sanglants affrontements survenus entre les Gitans (qu'il favorisait) et les Atômes, dans la région de Sherbrooke.

Buteau était interdit de séjour aux États-Unis depuis que les policiers américains l'avaient soupçonné d'un meurtre commis au début des années 70. C'est pour cette raison qu'en août 81, on l'avait chassé du pays, après qu'il eut été vu dans la région de Boston.

On s'attend à ce qu'au moins 500 motards venus des quatre coins du Canada, des États-Unis et d'Europe assistent aux funérailles de Buteau, la semaine prochaine, probablement à Sorel ou à Drummondville.

Ce que la population de Sorel appréhendait depuis longtemps est survenu dans la nuit d'hier, lorsqu'une fusillade entre motards a éclaté en pleine rue du centre-ville, entraînant la mort du leader des Hell's Angels au Canada et d'un membre d'un groupe affilié de l'Ontario. Selon la police, cet événement risque de provoquer de nouvelles flambées de violence dans ce milieu déjà fort agité.

ANDRÉ CÉDILOT

Les victimes sont Yves Buteau, 32 ans, considéré comme le chef de file des Hell's Angels, et un visiteur, Guy Gilbert, 34 ans, un membre des Santan's Choice de Kitchener, en Ontario. Un autre Hell's, René Lamoureux, 36 ans, a été gravement blessé et repose à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel.

Deux inconnus

Les trois hommes étaient debouts en face du cabaret « Le P'tit Bourg », au 158 de la rue Elizabeth, lorsqu'ils ont été mitraillés à coups de revolver par deux inconnus qui ont subitement fait irruption sur le trottoir. D'après les témoins interrogés par la police, les meurtriers sont repartis en trombe sur deux motocyclettes. Au moins six coups de feu, croit-on, ont été tirés. Des expertises sont en cours pour déterminer si les suspects ont utilisé plus d'une arme.

Selon la police, il s'agissait d'habiles tireurs, puisque tous les projectiles ont touché la cible. Buteau a été atteint à deux reprises au thorax, tandis que le motard ontarien a été foudroyé d'une balle à l'abdomen. Les deux hommes étaient déjà morts à leur arrivée à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel. Quant à Lamoureux, qui a été blessé au ventre et au crâne (une balle lui a effleuré le cuir chevelu), il est sorti vivant à la suite d'une délicate intervention chirurgicale.

« Les tueurs ont agi si rapidement que Buteau n'a même pas eu le temps de dégainer la revolver qu'il portait à la ceinture », a révélé un policier de Sorel. Ce détail, selon lui, démontre également que les trois motards ne s'attendaient pas à ce qui est arrivé. « S'ils s'étaient sentis menacés, ajoute-t-il, ils ne se seraient sûrement pas regroupés devant le bar d'une façon aussi insouciance... »

Selon les informations obtenues, les trois hommes étaient accompagnés de quatre autres personnes, dont trois femmes, quand ils se sont amenés, vers 1h hier matin, au bar « Le P'tit Bourg », situé à quelques pas seulement de l'immense entrepôt qui leur sert de repaire, sur l'avenue du Prince. Le groupe avait été vu au préalable au bar « Le Grillardin », qui a également pignon sur rue dans le centre-ville de Sorel.

D'après un client du cabaret « Le P'tit Bourg », Buteau et les deux autres victimes étaient sortis depuis cinq minutes à peine lorsque les coups de feu ont été entendus, interrompant instantanément le spectacle d'une effeuilleuse. Une soixantaine de person-



La tuerie s'est déroulée au bar « Le P'tit Bourg », situé à quelques pas du repaire des Hell's Angels, à Sorel. En médaillon, Yves Buteau, chef de file des Hell's Angels au Canada, victime de la fusillade.

nes se trouvaient sur place. « Sous le coup de la panique, les employés et les gens se sont presque tous réfugiés au fond de l'établissement ou à la salle de toilette », de raconter Hervé Gamahe, 38 ans, qui était debout à proximité de la porte d'entrée lorsque l'incident s'est produit.

« Quelques secondes après la pétarade, un homme ensanglanté est entré, pour ensuite s'effondrer sur le dos à quelques pas de moi », a-t-il dit, en parlant du motard ontarien Guy Gilbert, dont le corps a été trouvé à l'intérieur du bar « Le P'tit Bourg ». C'est le gérant de l'établissement, Jimmy Quellet, qui dit avoir donné l'alerte à la police.

Une fois le calme revenu, Quellet et un autre membre des Hell's Angels qui était resté à l'intérieur se sont portés au secours des victimes. Lamoureux gisait sur le balcon de ciment, alors que Buteau était étendu face contre terre en bordure du trottoir. Les trois jeunes femmes qui accompagnaient le groupe de motards n'ont pas osé mettre le nez dehors.

À l'arrivée des policiers, il ne restait plus qu'une douzaine de

personnes à l'intérieur du cabaret.

Une guerre de gangs ?

Si l'on en croit les policiers de la Sûreté du Québec et de la police municipale de Sorel qui ont pris l'enquête en main, il est encore trop tôt pour attribuer de façon certaine l'attentat au groupe de motards rival des Outlaws, même c'est une hypothèse sur laquelle ils travaillent. Selon eux, il peut bien s'agir d'une guerre de gangs, d'une affaire de trafic de drogues ou d'une vengeance à propos d'un incident encore inconnu.

Les Outlaws, qui sont très puissants en Ontario et dans certains États américains, semblent plus que jamais intéressés à reprendre une part du territoire sur lesquels ils exercent leurs activités criminelles, et qu'ils avaient perdu aux mains des Hell's Angels, à la suite d'une guerre sanglante survenue au milieu des années 70. La raison: ils viennent tout juste d'ouvrir un local permanent dans la région de Joliette.

À la mi-juillet, cinq membres du groupe des Outlaws ontariens avaient déchargé leurs armes en

direction de deux Hell's Angels qui se rendaient en Colombie-Britannique par autobus. A cause de la maladresse des tireurs, Michel Genest et Jean-Marc Nadeau s'en étaient tirés sans blessure. D'après la police, cette fusillade se voulait un avertissement à l'intention des motards québécois qui se rendent dans la province voisine.

Chez les Outlaws, on ne prise guère non plus les ambitieux projets d'expansion des Hell's Angels, dans les provinces de l'ouest. Après deux ans de négociations fermes, les Hell's ont finalement admis dans leurs rangs les Santan's Angels de Colombie-Britannique. Le but secret de cette association, estiment les spécialistes de la police sur le crime organisé, est d'ouvrir une filière de drogue à l'échelle du Canada.

Se pourrait-il que les Outlaws aient voulu tuer dans l'oeuf un autre projet de fusion des Hell's, cette fois avec les Satan's Angels de Kitchener, leur principal rival en Ontario, en s'attaquant aussi furieusement à Buteau et Gilbert, hier, à Sorel? Voilà une autre question que se pose les policiers.

La résolution autorisant l'embauche de Taillibert est toujours en vigueur

La résolution, adoptée par le comité exécutif de Montréal le 26 avril 1973, autorisant l'embauche de l'architecte français Roger Taillibert, pour la réalisation du complexe olympique, n'a jamais été révoquée ni modifiée. Et elle est toujours en vigueur. Mais, à ce point de départ, ce document-clé ne stipulait aucunement les honoraires offerts par la Ville ou exigés par le concepteur parisien.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce que Me François Mercier, le procureur de celui qui réclame aujourd'hui \$38 millions à la Ville et à la Régie des installations olympiques (alors que celles-ci, en riposte, veulent lui enlever \$18 millions), a fait établir hier après-midi, devant le juge Charles D. Gonthier, à la deuxième journée d'un procès qui durera vraisemblablement plusieurs semaines.

Par la suite, le requérant devait déposer devant la cour, toutes vérifications faites par le procureur des deux intimes, Mes Neuville Lacroix, François Godbout et Alain Laurendeau, deux communications écrites reçues à Paris, quelques semaines après que la RIO eut pris la relève de la Ville.

Tout d'abord un télex pour lui annoncer la bonne nouvelle du versement d'un acompte d'un demi-million à l'architecte pour les travaux déjà accomplis, puis une lettre où l'on soulignait que ses services restaient indispensables pour que les travaux soient menés à terme, alors que les Jeux de juillet 1976 approchaient rapidement.

Le témoin souligna d'ailleurs que l'on a fait appel à sa collaboration, même après l'événement, et que le président Rouleau s'étant retiré, son remplaçant Nelson se reposa également sur lui, notamment pour tenter de régler certains problèmes de soufflerie.

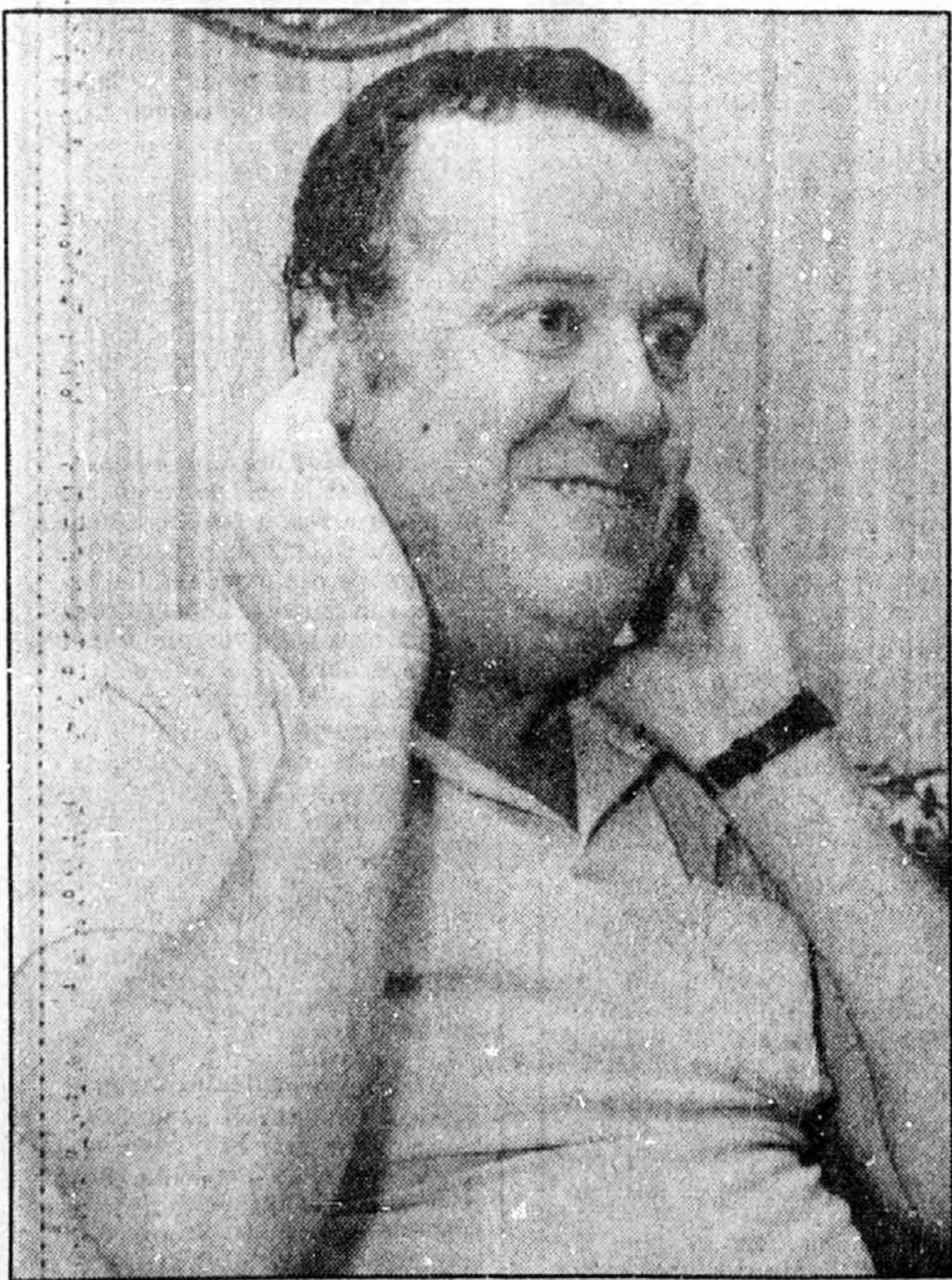
L'oeuvre Taillibert

Mais, tout au long des deux séances d'hier, ce n'est évidemment pas sur les problèmes que M. Taillibert s'est attardé, s'attachant plutôt (et on le comprend) à décrire le caractère remarquable de son oeuvre, qui susciterait l'admiration dans le monde entier, et sur l'immensité de la tâche qu'il a accomplie pour doter l'intersection Viau-Sherbrooke des installations dont il concède toutefois qu'elles sont inachevées.

À l'aide de croquis de son cru, qu'il dessine d'une main experte (comme un Normand Hudon... des riches, lançait un louste en quittant la salle) ou de diapositives dont il se sert couramment pour donner des cours d'architecture futuriste un peu partout, il ne fait pas que noter les techniques aussi audacieuses que nouvelles qu'il a utilisées, mais, également, ce qui manque toujours au grand stade de l'Est de la ville, où il va régulièrement voir jouer les Expos, depuis le début de la semaine. S'il n'insiste pas sur l'absence des étages supérieurs du mât, il prend plaisir à rappeler la façon dont notre grand amphithéâtre serait couvert, si l'on avait suivi son plan, et il souligne aussi que le restaurant qui devait se loger au sommet de la tour, toujours si ses vœux avaient été respectés, on aurait eu sous les yeux une féerie de couleurs, au lieu de la grisaille actuelle.

On retrouverait un grand musée des sports, sous les estrades, et la modification du terrain, pour l'adapter aux diverses disciplines, ne serait pas banalement opérée sur rails, comme présentement, mais sur coussins d'air.

Rappelant comment les dizaines de milliers de pièces de cet énorme mécano ont été mises en place, et, dans certains cas, par... hélicoptère, l'architecte souligne la précision des calculs, au millimètre près, qu'il a fallu faire, la pureté des lignes et la solidité de l'ouvrage. Après des années d'usage, sous des conditions climatiques qui n'ont rien de favorables, on n'a jamais relevé un seul bris de carreaux, dans cette structure « vivante » qu'est le vélodrome. Il n'en est pas peu fier, on le devine bien.



M. Jean-Guy Stonehouse a cru passer le reste de ses jours avec une balle de revolver coincée quelque part dans la région du cou.

LES CHIRURGIENS CHERCHAIENT DANS SON COU La balle de revolver était ... sous la table d'opération

Les médecins avaient fait comprendre à ce chauffeur de taxi de Montréal qu'il devrait vivre le reste de ses jours avec une balle de revolver coincée quelque part dans le cou. L'intervention chirurgicale qu'on venait de pratiquer n'avait pas permis de retrouver le projectile. Le lendemain de cette désagréable annonce, les médecins, tout souriants cette fois, lui montrèrent fièrement l'objet tant recherché qu'ils venaient de trouver... sous la table d'opération!

ANDRÉ PÉPIN

M. Jean-Guy Stonehouse, un chauffeur de la flotte CO-OP, victime d'une tentative de meurtre le 17 août dernier dans le quartier Côte-des-neiges, rit aujourd'hui en racontant les péripéties de son séjour à l'hôpital St. Mary's.

« Je ne reproche rien aux médecins, l'incident est cocasse, amusant. J'ai passé de belles vacances à l'hôpital. Durant dix jours, on m'a traité aux petits oignons », déclare ce jovial chauffeur de 51 ans qui en a vu bien d'autres!

Durant la nuit, le 17 août der-

nier, M. Stonehouse fit monter un adolescent de couleur dans sa voiture-taxi, quelque part rue Maisonneuve, pour le conduire dans le quartier Côte-des-neiges. Durant le trajet, le passager raconte à M. Stonehouse qu'il doit descendre pour aller chercher de quoi payer la course. Le véhicule est encore en marche, le chauffeur, flairant l'intention de déguerpier de son client, verrouille les portes de l'auto. Le jeune passager sort alors une arme et fait feu sur le chauffeur, l'atteignant au cou. Une bousculade s'engage, d'autres coups de feu sont tirés. Le chauffeur se rend compte qu'il saigne et crie que la police arrive, ce qui fait déguerpier le jeune malfaiteur.

L'arme était un revolver-jouet transformé pour tirer de vraies cartouches. M. Stonehouse, touché à bout portant, a pu s'en sortir justement parce que l'arme, de fabrication artisanale, n'a fait que relativement peu de dégâts.

Admis à l'hôpital, le chauffeur de taxi a subi plusieurs examens. Le lendemain, les médecins pratiquèrent une intervention en vue de retirer le projectile, mais elle ne produisit aucun résultat. Le

projectile est introuvable, on ne pouvait alors qu'envisager une nouvelle intervention.

« J'étais malheureux de devoir subir une deuxième intervention. Je n'étais pas intéressé non plus à passer le reste de mes jours avec une balle de revolver dans le cou », raconte M. Stonehouse, en précisant qu'il a mal dormi la nuit suivante. Heureusement pour lui, quelques heures plus tard, les médecins ont retrouvé le projectile, sous la table d'opération...

C'est probablement au cours de l'intervention, ont expliqué les médecins, que la pièce de métal a glissé à terre, à l'insu du personnel médical.

M. Stonehouse a hâte de reprendre le volant. La semaine prochaine, il sillonnera de nouveau les rues de Montréal. Lui qui a déjà été assommé pour \$50, sur qui on a tiré à bout portant au mois d'août et qui a été menacé d'être brûlé vif par un client qui tenait un bidon d'essence dans les mains pour obtenir de l'argent, n'a pas peur de reprendre le volant. « Ça fait partie des risques du métier », conclut-il en souriant.

MODE AUTOMNE/HIVER 83
CAHIER SPÉCIAL LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE DANS **la presse**

LA COURSE AU LEADERSHIP

SA CAMPAGNE SE FAIT MAINTENANT CONTRE LE PQ

Bourassa triomphe déjà

JOLIETTE — Robert Bourassa a beau bénéficier d'une avance plus que confortable dans le choix des délégués au congrès au leadership, il entend demeurer prudent jusqu'à la fin.

PIERRE VENNAT

Toutefois, comme on a pu le constater hier soir à Joliette, l'ancien premier ministre est plus décontracté que jamais, blagueur même comme on l'a rarement vu et sa campagne prend de plus en plus l'allure d'une lutte électorale contre le Parti québécois, comme si, somme toute, le congrès du 15 octobre n'était qu'une formalité.

Dans Joliette, fief de Roch LaSalle sur la scène fédérale et seul comté québécois représenté aux Communes par un conservateur, et fief péquiste de Guy Chevreton au provincial, les libéraux ne forment pas la majorité.

Mais l'ancien ministre Robert Quenneville, retourné depuis 1976 à la pratique de la médecine, est réapparu hier soir pour appuyer son ancien chef, de même que l'ancien député Jean Perreault, de l'Assomption, battu lui par Jacques Parizeau, ainsi que l'actuel député Albert Houde, de Berthier, deux comtés voisins de Joliette.

Parmi les militants venus appuyer M. Bourassa, on pouvait apercevoir le directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction, Maurice Pouliot, celui-là même à qui le premier ministre René Lévesque a refusé de témoigner devant la Commission parlementaire de la Baie James.

M. Bourassa s'en est pris violemment au gouvernement péquiste de René Lévesque ainsi qu'à Jacques Parizeau, qu'il a accusé d'être le « pire ministre des Finances de l'histoire du Québec depuis l'intendant Bigot ».

C'est toutefois à la période des questions que le principal aspirant au leadership libéral, « qui veut maintenant se rapprocher



Hier soir, Robert Bourassa donnait l'impression d'être déjà en campagne électorale.

de la population » a accordé toute son attention.

Celui-ci a affirmé, contrairement à ses adversaires Daniel Johnson et Pierre Paradis, qu'il ne prendrait pas la décision de se débarrasser à tout prix de la Société des alcools ou de quelque autre société d'Etat pour la redonner au secteur privé avant d'avoir étudié la situation.

« Aussitôt élu chef du parti, je vais former un comité avec des hommes d'affaires et des experts et nous allons regarder la situation de toutes les sociétés d'Etat. Mais dire qu'on veut vendre à tout prix me semble irresponsable. C'est faire baisser inutilement les offres des acheteurs et

risquer de perdre des avoirs importants pour le Québec. Je veux réduire l'appareil gouvernemental, stimuler l'entreprise privée. Mais je ne déciderai pas d'avance, sans avoir étudié tous les bilans, de vendre telle ou telle société d'Etat ».

De même, au grand dam d'un délégué, il a refusé de promettre d'abolir la Régie de l'assurance-automobile, « puisque ce n'est pas dans le programme du Parti libéral. Et puis il est bon que l'on sache que les libéraux n'ont pas l'intention, tout de même, de tout repartir à zéro ».

Toujours de bonne humeur, M. Bourassa, qui a toujours été un

grand dévoreur de journaux, a déclaré au journaliste de LA PRESSE que s'il est vrai qu'aucun premier ministre canadien, tant au niveau fédéral que provincial, n'a réussi à reprendre le pouvoir après avoir volontairement abandonné la direction de son parti, un homme l'a fait, de façon brillante, dans le régime parlementaire britannique.

Son nom? Winston Churchill, d'abord premier ministre libéral puis premier ministre conservateur. Blagueur, M. Bourassa a dit que s'il se voyait bien imiter le grand Churchill en redevenant premier ministre, il n'avait pas l'intention, toutefois, de virer conservateur.

Les jeux pourraient être faits dès mardi soir prochain

M. Robert Bourassa menait à nouveau, hier soir, dans les trois circonscriptions où se tenaient des assemblées d'élections de délégués en vue du congrès d'octobre à Québec.

MAURICE GIRARD

de La Presse Canadienne

Tant la permanence de l'ancien premier ministre que celle de son adversaire, M. Daniel Johnson, ont confirmé l'élection

des 24 délégués pro-Bourassa dans la circonscription de Vimont, à Laval, en début de soirée.

De plus, ces mêmes sources indiquent que M. Bourassa serait en avance dans Crémazie, à Montréal, où il aurait fait élire au moins neuf délégués, dont huit jeunes et un membre de groupe ethnique. Mais la s'arrêtaient les similitudes. L'équipe Bourassa affirme avoir fait élire 24 délégués sur 24 tandis que celle de M. Johnson prétend en avoir fait élire au moins huit qui lui sont favorables.

Dans Rivière-du-Loup, les huit jeunes pro-Bourassa auraient également été élus tandis que le vote des « séniors » se poursuivait après minuit.

S'ils sont confirmés, ces nouveaux gains portent la majorité de M. Bourassa à environ 877 délégués tandis que M. Johnson de-

vrait se contenter de quelque 107 et M. Pierre Paradis, 83.

Il s'agit d'approximations établies à partir des données fournies de diverses sources à la Presse Canadienne. Toutefois, ces chiffres peuvent varier selon le calcul puisqu'il s'est produit dans bien des cas qu'un même nom se retrouve sur deux listes de candidat.

Il est alors difficile de dire pour qui cette personne à l'allégeance incertaine votera finalement le soir du 15 octobre, sans compter ceux et celles parmi les 1.126 délégués choisis jusqu'à présent dans 47 circonscriptions qui auront eu le temps de changer d'idées.

Après une première série de 47 assemblées et à l'occasion d'une pause de deux jours dans la sélection des délégués, l'attitude des trois permanences des candidats variait de la confiance

tranquille à l'optimisme serein en passant par le mutisme quasi total.

Chez les partisans de M. Bourassa, on prévoyait blanchir, hier soir, les deux adversaires et atteindre dès mardi l'objectif de recueillir une majorité de délégués, soit 1.465 sur une possibilité de 2.928.

« Tout va être fini mardi soir prochain », a déclaré dans une entrevue téléphonique le chef des relations de presse, M. Raymond Bélanger, quelques minutes avant que ne commencent à entrer les résultats des assemblées de jeudi.

Il faut dire que les résultats des 44 premières investitures ont de quoi réjouir l'entourage de l'ancien premier ministre. Même l'équipe de Daniel Johnson lui accorde plus de 800 voix de majorité récoltées dans les 29 comtés où il a fait un score parfait contre ses adversaires.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean comme partout ailleurs...

CHICOUTIMI — Tout laisse maintenant croire que le candidat Bourassa va faire une bouchée de pain de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, après la tenue de deux assemblées (sur une possibilité de cinq) pour le choix des délégués, le camp Bourassa a déjà raflé la part du lion avec 45 délégués sur une possibilité de 46.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
envoyé spécial de LA PRESSE

Le principal homme de confiance du candidat Johnson dans la région, M. Gaston Perron de Dolbeau, admet que la partie est très difficile et il compte sur le comté de Roberval pour sauver ce qu'il reste à sauver.

« C'est dans le comté de Roberval que sont concentrées nos for-

ces. Il nous faut cependant prouver que nous pouvons faire sortir notre monde lorsque se tiendra l'assemblée la semaine prochaine. De même, il va falloir travailler très fort jusqu'à la dernière minute pour contrer la vague Bourassa qui se dessine », constate-t-il.

M. Perron explique la faiblesse de M. Johnson dans la région par le retard qu'a mis le candidat à annoncer sa candidature. « Il aurait fallu que M. Johnson fasse savoir dès le printemps à ses hommes de confiance son intention de se présenter. Or, il attendait que Gérard-D. Lévesque fasse connaître ses intentions car il ne voulait pas se présenter contre le chef intérimaire ».

Et de poursuivre M. Perron, lorsqu'il annonça sa décision fin juillet son organisation n'était même pas montée et il avait déjà perdu beaucoup d'effectifs à l'avantage du camp Bourassa qui travaillait dans l'ombre.

Des jeunes dépolitisés

Du côté de l'organisation Paradis qui avait misé sur le recrutement des jeunes, il appert que cet objectif n'a pas donné l'effet recherché. Il semble que la jeunesse québécoise est plus dépolitisée qu'on ne le pense puisque le camp Paradis n'a réussi à recruter qu'une trentaine d'adeptes dans le comté de Jonquière et une soixantaine dans le comté de Roberval.

Tous ces éléments font dire à l'homme de confiance du camp Bourassa dans la région, l'ex-député de Roberval, M. Robert La-

montagne, que le Saguenay-Lac-Saint-Jean va voter comme l'ensemble de la Province, soit à 75 p. cent pour le candidat Robert Bourassa.

Il prédit d'ailleurs que son comté de Roberval va donner son entier appui à M. Bourassa puisque l'assemblée pour le choix des délégués se tient à Saint-Félicien, place-forte des bourassistes.

La neutralité ne paie pas

Dans le comté de Jonquière où l'exécutif de l'Association libérale s'était rallié à une liste neutre, il s'est avéré que les membres de l'exécutif ont mal évalué leur force puisque le camp Bourassa s'est acquis l'allégeance des 24 délégués.

Le secrétaire de l'exécutif, M. Réjean Beaudoin, dont le nom apparaissait tant sur la liste Paradis que sur la liste neutre, a soutenu que l'exécutif n'avait probablement pas assez travaillé sur le terrain pour faire prévaloir son autorité sur l'ensemble des 1675 militants habilités à voter pour le choix des délégués.

Plusieurs membres de l'exécutif en sont sortis aigris et je crois que plusieurs vont démissionner. L'exercice démocratique ne s'est pas fait dans les meilleures règles si l'on considère que seulement 400 militants ont participé à la votation. Toutefois, j'ai l'impression que même avec le suffrage universel, le résultat aurait été sensiblement le même que celui constaté dans l'ensemble de la Province », affirme M. Beaudoin.



Jacques Bouchard Pierre Gravel

Chrétien tente d'amadouer les libéraux du Québec

LAC DELAGE — Sans aller jusqu'à appuyer officiellement Robert Bourassa dans la course au leadership du Parti libéral du Québec, le ministre fédéral de l'Énergie, Jean Chrétien, a tenté hier de faire oublier ses remarques acerbes déjà formulées à l'endroit de l'ancien premier ministre du Québec.

Le sens de ses propos n'a trompé personne. Ce n'est pas en tant qu'obscur député d'arrière-banc qui est inquiet de son avenir politique sur la scène fédérale ni à titre de ministre à Ottawa craignant de voir le Parti conservateur former le prochain gouvernement que M. Chrétien a tenté hier de réparer les pots cassés depuis longtemps avec celui qu'il a méprisé ouvertement.

Sa déclaration correspondait en fait à celle d'un aspirant successeur de Pierre Trudeau. Cette prise de position pour le moins surprenante a été faite lors du caucus des 74 députés libéraux fédéraux qui prend fin aujourd'hui au Lac Delage, en banlieue de Québec, à la veille de la rentrée parlementaire à Ottawa, et coïncidait avec le dernier sondage Gallup qui démontre que le PLC plafonnait à 28 p. cent de l'intention de vote des Canadiens s'il y avait une élection générale demain matin.

« Je pourrais fort bien travailler avec M. Bourassa qui a beaucoup changé », a-t-il déclaré. Affirmant que ses critiques passées à l'endroit de l'éventuel successeur de Claude Ryan ont été citées hors contexte par les journalistes, M. Chrétien a déclaré avoir pris bonne note du fait que, selon lui, M. Bourassa se soit finalement branché sur le plan constitutionnel. Il a aussi vanté l'excellent travail accompli par ce dernier pendant la campagne référendaire.

Victoire de Bourassa

Le ministre fédéral a aussi implicitement prédit la victoire de l'ex-leader provincial en notant que, toujours selon lui, les Québécois regrettent beaucoup aujourd'hui le sort qu'ils lui ont réservé en 1976.

Quant au candidat Daniel Johnson, M. Chrétien n'a exprimé aucune réserve ni n'a exprimé de longs commentaires, se contentant d'affirmer qu'avec lui également, il pourrait collaborer sans problème. En ce qui a trait à Pierre Paradis, il s'est contenté de dire qu'il ne le con-



Jean Chrétien

naît pas assez pour se prononcer à son sujet.

Pour lui, il ne fait aucun doute que le futur chef du PLQ sera également le prochain premier ministre du Québec. Et c'est là que ses propos prennent toute leur dimension.

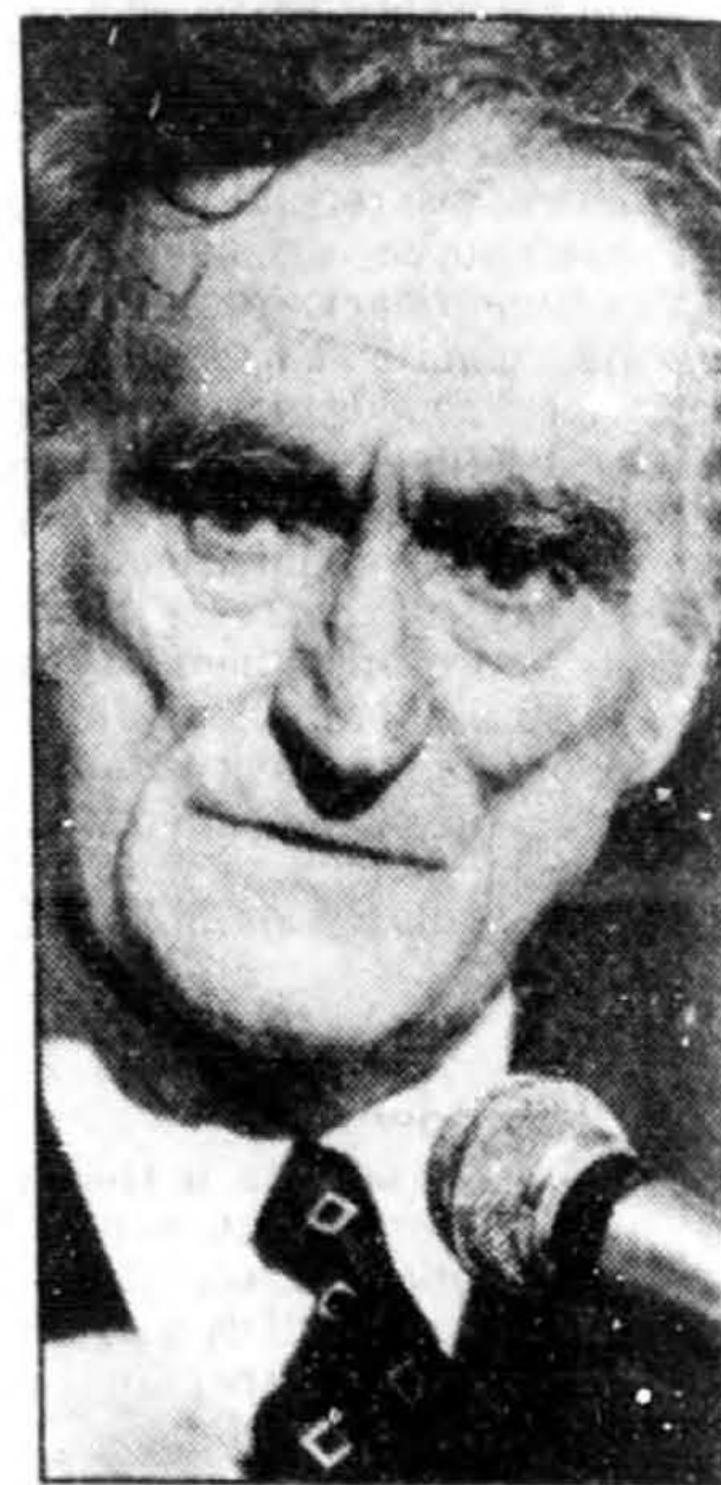
M. Chrétien n'a jamais fait mystère de ses ambitions de succéder à son chef actuel. Il a d'ailleurs déjà déclaré à LA PRESSE qu'il insistait sur l'importance de la règle de l'alternance à Ottawa entre un chef francophone et un anglophone: « Ça fait vingt ans que je suis là et si je pense que je peux faire la job, et je l'en suis persuadé, je ne suis pas prêt à passer mon tour uniquement au nom d'un principe comme celui-là ».

Contrairement à certains de ses collègues de la Chambre des Communes, dont plusieurs ministres qui, faute de mieux, rêvent d'un ministère à Québec dans un gouvernement Bourassa, M. Chrétien, lui, se contente de ouvrir la voie à une éventuelle bonne collaboration entre lui et M. Bourassa.

Ménager la chèvre et le chou

Sans oublier que de nombreux partisans actuels de ce dernier dans la course au leadership ont

encore présent à l'esprit les déclarations basses et méprisantes de M. Trudeau à l'endroit du « Ti-pit mangeur de hot-dogs ». M. Chrétien n'est pas sans savoir que plusieurs militants libéraux du Québec, dont la majorité semble se ranger de façon spectaculaire derrière la victime des sarcasmes de M. Trudeau auront peut-être un poids déterminant lors de la course au leadership chez le grand frère fédéral qui semble s'annoncer pour bientôt.



Claude Ryan

D'où l'intérêt de se ménager leur sympathie en déclarant persona gratta à ses yeux leur candidat préféré.

Ryan ne nie pas qu'il appuie Johnson

L'ancien chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, n'a pas nié hier qu'il a déjà assuré personnellement Daniel Johnson de son appui dans la course au leadership libéral. D'ailleurs le député anglophone Reed Scowen, ne se prive guère pour affirmer à qui veut l'entendre que M. Ryan retournera l'ascenseur à celui qui n'a cessé de l'appuyer durant les pires crises qui ont marqué son bref leadership.

Au cours d'une intervention téléphonique au « show » radiophonique quotidien de CKVL, animé par l'ex-politicien Jean Cournoyer et celui qui a en vain tenté de le devenir, Mathias Rioux, l'actuel député d'Argenteuil, qui a lamentablement échoué dans sa tentative de redonner le pouvoir au PLQ, s'est contenté de dire qu'il ferait éventuellement connaître le candidat en qui il a mis toutes ses complaisances. Il a souligné qu'il ferait probablement connaître ses couleurs une fois choisis les délégués de son comté au congrès au leadership.

Après avoir formulé des critiques sévères sur la presse en général et son profond mépris pour certains journalistes en particulier, le grand vaincu de 1981 s'est vu forcé de reconnaître qu'il fait face à une certaine contestation dans son propre comté.

Là encore, fidèle à l'attitude qu'il a prise le soir de sa victoire contre Raymond Garneau, au terme de la course au leadership qu'il a remportée en 78, M. Ryan s'est montré dur et cruel envers ceux qui divergent d'opinion avec lui.

Mesquinerie

Selon ses dires, l'ex-député d'Argenteuil, Zoël Saindon, qui a démissionné de son poste pour lui laisser le champ libre et lui ouvrir la porte de l'Assemblée nationale, n'est que le prototype de ces vieux libéraux « patronneux » dont il prétend avoir tenté d'expurger le Parti libéral du Québec.

Malgré ses virulentes dénégations de son appui déjà accordé secrètement à Daniel Johnson, M. Ryan n'a pas clarifié sa position fondamentalement inconfortable: ou bien il se rallie à son prédécesseur, Robert Bourassa, qu'il a ouvertement méprisé pendant qu'il le remplaçait provisoirement; ou encore il se range avec Joan Dougherty derrière les radicaux de droite qui appuient Pierre Paradis.

Selon toute logique, il ne lui reste qu'une solution qu'il a déjà adoptée: son appui à Daniel Johnson. Reste seulement à savoir si ce dernier acceptera cette reconnaissance pour services rendus qui s'avère dans le contexte actuel pour le moins embarrassant.

Baseball versus congrès

QUÉBEC (PC) — Les organisateurs du congrès à la direction du Parti libéral du Québec tentent d'éviter que l'annonce des résultats du scrutin se fassent pendant un match des séries mondiales de baseball.

C'est ce qu'a indiqué hier lors d'une rencontre avec la presse, le président du comité organisateur du congrès, M. Hugues Poulin.

Celui-ci a ajouté qu'il avait communiqué avec les autorités du baseball majeur pour connaître les heures de diffusion des matchs qui auront lieu en même temps que le congrès libéral, soit les 14 et 15 octobre.

M. Poulin a précisé qu'on avait déjà prévu une certaine flexibilité dans l'horaire du congrès afin d'éviter que tout le scrutin pour l'élection du chef ne se tienne en même temps que les parties de baseball. On voudrait ainsi s'assurer d'une couverture maximale par les médias.

Encore aucune plainte

Selon Hugues Poulin, président du comité organisateur du congrès au leadership libéral provincial, aucune plainte n'a été déposée en rapport avec des irrégularités qui auraient été commises lors d'assemblées pour le choix des délégués du congrès de la mi-octobre. Et cela, même si des organisateurs ont déjà dénoncé publiquement certaines pratiques: dans Belchasse, par exemple, les partisans de Robert Bourassa n'ont pas du tout apprécié que le clan Paradis fasse circuler une « sla-

te » où l'on pouvait lire que la liste en question était la seule valable, que « toute autre liste devrait être considérée comme nulle ». M. Poulin a soutenu n'avoir reçu aucune plainte à cet effet. Et, pour le cas où il y aurait plainte et qu'une irrégularité serait effectivement reconnue, il a souligné qu'il ne serait pas nécessaire de reprendre l'assemblée, il suffirait de rayer de la délégation les personnes touchées par de telles infractions au règlement.

UN FRONT COMMUN Logirente ne répond pas aux attentes des personnes âgées

■ Les principaux organismes qui regroupent les personnes âgées sont d'avis que le programme d'allocation-logement Logirente ne répond pas aux attentes créées lors de son lancement par le gouvernement du Québec en 1980. Les premiers intéressés le considèrent insuffisant pour résoudre le problème aigu du logement des vieux citoyens et lui reprochent de ne pas être conforme à la politique « prioritaire » de maintien à domicile annoncée par le ministère des Affaires sociales.

HUGUETTE ROBERGE

Pour le « Front commun Logirente », formé l'an dernier par les trois principaux organismes de personnes âgées (la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités et le Forum des citoyens âgés) les preuves de l'inefficacité de ce programme sont devenues flagrantes : trop peu de personnes âgées en profitent et les sommes allouées sont ridicules. Ainsi, un couple âgé ayant droit à la pension de vieillesse et au maximum de supplément du revenu garanti, donc ayant prouvé sa pauvreté, ne recevait comme allocation-logement en 1982 que la minime somme de \$3,47 par mois, s'il payait un loyer de \$230.

Neuf corrections demandées

En juin dernier, le front commun présentait au ministre de l'Habitation, M. Guy Tardif, un mémoire assorti de neuf recommandations précises pour amender Logirente :

- que le calcul des revenus des chambreurs, locataires et propriétaires, soit fait de façon uniforme dans les différents programmes d'aide au logement, et que les revenus admissibles soient fixés... au-dessus du seuil de la pauvreté reconnu;
- que le calcul du coût du logement soit établi en tenant compte des coûts réels et révisés de l'énergie et des services connexes, et qu'il devienne aussi avantageux que celui des autres programmes d'habitation;
- que l'allocation-logement soit calculée en considérant que les personnes âgées ne devraient pas consacrer plus de 25 p. cent de leur revenu au logement;
- que les loyers-plafonds soient abolis et que les calculs d'allocation-logement se fondent sur les revenus admissibles et la capacité de payer;

■ que l'âge d'admissibilité au programme soit abaissé dans l'immédiat à 60 ans comme dans d'autres programmes, et vise à court terme le groupe des 55-59 ans;

■ que la Régie du Logement soit plus souple dans son fonctionnement et que les personnes âgées reçoivent une attention particulière, surtout lorsqu'elles ne sont pas en mesure de se présenter devant la Régie;

■ que des efforts sérieux de coordination soient faits avec les instances responsables de l'amélioration et du maintien de la qualité des logements, et que Logirente devienne assez généreux pour permettre aux personnes âgées de se loger convenablement à l'abri des exploités;

■ que les associations de personnes retraitées et les organismes de services aux personnes âgées soient impliqués dans la promotion du programme d'allocation-logement, et que le ministère mette à la disposition de ces organismes les formules d'application du programme;

■ que les procédures d'accès à Logirente soient simplifiées : avec un seul formulaire de demande à compléter; une distribution de ce formulaire dans plusieurs endroits facilement accessibles (associations, organismes, caisses populaires, etc.); la reconnaissance de la déclaration du revenu déjà produite par les bénéficiaires de l'aide sociale ou du supplément du revenu garanti, et la reconnaissance comme attestation du loyer payé d'une copie du bail ou d'un reçu mensuel de loyer.

Relance de l'action

Ce mémoire du « Front commun Logirente » n'ayant pas reçu l'attention désirée, les associations et organismes membres font maintenant appel à tous les groupes et individus désireux d'appuyer leur action, en les invitant à écrire au ministre Tardif et à solliciter l'appui de leur député.

De plus, le Front commun organise une grande journée d'information et de réflexion sur « l'Habitation et le 3e Âge », qui se tiendra le 28 septembre à Montréal. Trois thèmes y seront développés : l'aide à la personne (programme Logirente et Régie du Logement); l'aide financière à l'habitation (Loginove, H.L.M., Coopératives d'habitation, initiatives nouvelles...); et enfin l'aide et les services connexes à la personne âgée (services de santé, services sociaux, soutien à domicile).



Le recteur de l'Université de Montréal, M. Paul Lacoste, accompagné ici du secrétaire général de l'Ecole des Hautes études commerciales, M. Denis Duquette, n'a pas caché sa désapprobation devant le manque de concertation entourant la création d'une université à Laval.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL PROTESTE

Une université à Laval, un projet « inquiétant »

■ Accueillie avec stupéfaction dans le monde universitaire, l'annonce de la création d'une université à Laval soulève l'indignation et les protestations des dirigeants de l'Université de Montréal. Ils dénoncent le manque de concertation en vue d'un tel projet, nécessairement important et coûteux, à l'heure où les ressources sont avareusement comptées à l'enseignement universitaire.

MARIANE FAVREAU

Le recteur de l'U de M, M. Paul Lacoste, entouré des dirigeants de l'Ecole des Hautes études commerciales, de l'Ecole polytechnique et d'un brochette de vice-recteurs et doyens de facultés réclamait hier, en conférence de presse, un examen critique du projet « insolite et inquiétant ».

Cette université lavallaise surgit, à l'orée des vacances, d'un communiqué du ministre du Commerce extérieur, Bernard Landry, devait ouvrir ses portes cet automne. Il n'en est rien encore mais l'Université du Québec semble avoir reçu un mandat clair. Elle a assigné à son président, M. Gilles Boulet, la tâche d'y développer des services universitaires d'enseignement et de recherche dans les sciences de la santé et la biotechnologie, ainsi que dans les sciences administratives et économiques. Il est question d'y implanter un vaste programme de sciences et de technologie concentré dans les domaines de l'informatique, de la biologie, de l'ingénierie.

Même si le président Boulet parlait (le 28 juin dernier) de « complémentarité et de collaboration » avec les universités montréalaises dans l'établissement des priorités, les dirigeants de l'U de M ne sont manifestement pas dans le coup. « Ce que nous savons de source certaine est assez précis pour être inquiétant », assure M. Lacoste. On en serait à la

confection des programmes alors qu'aucune concertation n'est encore en cours.

Et en pratique, l'U de M ignore encore si l'on est à créer une université, un « service universitaire » ou une constituante. Quant à l'Université du Québec, elle parlait dans un communiqué d'une « unité thématique ».

Pas de diplôme à rabais

Se défendant de vouloir protéger des intérêts corporatistes ou élitistes, ou de vouloir établir une succursale à Laval, le recteur Lacoste voudrait que les universités montréalaises, des gens de Laval et de l'Université du Québec, du ministère de l'Éducation et peut-être même du Conseil des universités se penchent sérieusement sur les questions fondamentales : quels sont les besoins? quelles sont les ressources disponibles ou à venir? comment les utiliser au mieux et quelle serait la meilleure approche?

Déjà, le recteur et ses collègues ont avancé une série de réponses qui ne militent aucune-ment en faveur de la création d'une autre université aux portes de Montréal. « Le développement de l'enseignement supérieur ne s'assure pas par le doublement des enseignements, assure M. Lacoste, mais par une action coordonnée. Ce n'est pas en saupoudrant des ressources qu'on va faire progresser les choses. »

Il y a une pondération à faire

entre la quantité et la qualité, explique M. Lacoste qui veut maintenir la qualité des standards et qui craint qu'on ignore les exigences de l'enseignement supérieur pour émettre des diplômes au rabais.

Les doyens et responsables de l'enseignement à l'U de M font état des besoins non seulement d'argent, d'équipement et de locaux mais également de professeurs : dans certains secteurs de pointe ou devrait se spécialiser la nouvelle université, on manque déjà de professeurs hautement spécialisés, ce qui ralentit le développement des facultés en place.

« La volonté très forte en haut lieu de créer un tel projet à Laval crée un mouvement qu'il sera difficile d'arrêter », estime M. Lacoste. Aussi, tant l'U de M que ses écoles affiliées, Polytechnique et HEC, ont-elles fait parvenir des mémoires au ministre de l'Éducation.

Elles s'élèvent contre les stratégies de développement de l'enseignement supérieur proposées par le gouvernement qui leur semblent « improvisées, mal articulées » et de nature à provoquer un « état d'anémie généralisée plutôt qu'un développement intensif ». Ceci en raison « de la fragmentation et de la dispersion accrue des programmes », de « l'éparpillement et de l'émission des ressources ».

Ce n'est pas un projet du ministère de l'Éducation

■ L'idée d'une université à Laval n'est pas un projet du ministère de l'Éducation qui n'a par ailleurs jamais eu à se prononcer sur la pertinence d'un tel projet.

D'autre part, le ministre exclut un développement sauvage des universités et n'ira pas à l'encon-

tre des principe de concertation déjà mis de l'avant.

Enfin, si jamais un tel projet se rendait jusqu'au ministère, les universités auront un temps et un lieu pour se faire entendre du ministre.

Voilà, en trois points, la réponse du ministre de l'Éducation aux inquiétudes de l'Université de Montréal. L'attachée de presse du ministre Laurin signale que le ministre est demeuré muet là-dessus parce que le projet en est à une étape très préliminaire. L'Université du Québec semble y avoir un intérêt particulier, l'UQAM entend y développer des services, des gens font des avant-projets, des documents de travail, mais ce n'est pas un projet du ministère, précise-t-elle.

« En tant que responsable de la gestion des fonds publics en éducation, et partisan de la concertation, nous estimons qu'il y a des étapes qui doivent être franchies avant qu'on ne se prononce. »

Ménasco : avis de mise à pied définitive

■ Alors que le ministre du Travail, Raynald Fréchet, se donnait encore jusqu'à aujourd'hui pour convaincre la compagnie Ménasco de ne pas quitter le Québec, l'espoir s'amenuisait pour les employés de cette compagnie en lock-out depuis 14 mois. Ceux-ci ont en effet reçu une lettre les avisant de leur mise à pied définitive à la fin d'octobre prochain.

LISA BINSSE

Dans une lettre recommandée, datée du 1er septembre dernier, la compagnie a avisé ses employés qu'à la suite de la décision de Ménasco Canada de cesser ses opérations à Saint-Laurent, à cause de l'entrée en vigueur de la Loi 17 (la nouvelle loi du travail du Québec), « vos services ne seront plus requis à partir du 31 octobre ».

« Nous pouvons vous assurer que cette décision a été prise à la suite de considérations approfondies de toutes les alternatives possibles et tous les efforts ont été faits de notre part en vue d'en minimiser les effets. Nous vous ferons parvenir dans les jours prochains toutes les sommes qui pourraient vous être dues ». Ce préavis de huit semaines, signé « la direction », est le maximum prévu par la législation québécoise en cas de fermeture.

Cette lettre semble laisser peu d'espoir au ministre qui, depuis l'annonce de la fermeture de cet important fabricant de trains d'atterrissage d'avions et de systèmes de contrôle hydraulique, de convaincre Ménasco de revenir sur sa décision.

Un porte-parole du ministère, qui n'était pas au courant de l'envoi de cette lettre, a déclaré hier que les pourparlers continuaient toujours avec Ménasco. Par ailleurs, le ministre a décidé que le voyage à New York qu'il envisageait de faire pour rencontrer la haute direction de Colt Industries, dont Ménasco est une filiale à part entière, n'est plus nécessaire.

Par ailleurs, le syndicat qui a un contrat de service avec la CSN, a lui-même fait parvenir un télégramme à la compagnie américaine se disant prêt à la rencontrer. La réponse, souligne le président Charles Levasseur, était évidente : la maison-mère appuie la décision de sa filiale canadienne.

Le Manoir des Vieilles Forges doit fermer

TROIS-RIVIERES (PC)

■ — A la suite d'une inspection du Commissaire fédéral des incendies, Parcs Canada, l'actuel propriétaire du Manoir des Vieilles Forges, a avisé l'exploitant de fermer définitivement l'établissement de restauration.

En cas d'incendie, les occupants de l'immeuble, dont le corps principal date de 1924, ne disposeraient pas d'assez de temps pour évacuer les lieux.

ECOLE D'ART CULINAIRE

MONIQUE CHEVRIER, C.N.D.
directrice



COURS D'ART CULINAIRE

avec Monique Chevrier, C.N.D., quelques places disponibles:

470\$ pour 30 semaines

LE MARDI APRÈS-MIDI ET

LE MERCREDI AVANT-MIDI

Pour de plus amples renseignements communiquer avec le secrétariat



INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.

10216, rue Lajeunesse

Montréal, Québec H3L 2E2

(514) 389-8241

Permis du ministère de l'éducation: 749663

Deux meurtres

■ (PC) — La police a découvert en début de soirée hier le cadavre d'un homme âgé de 32 ans, identifié comme Michel Beaudoin, qui a été abattu de plusieurs coups de feu au visage.

Le concierge d'une maison de rapport du boulevard Saint-Laurent, dans le quartier Ahuntsic, qui avait alerté la police de la CUM au sujet de la disparition de Beaudoin.

Il s'agit du 58ème meurtre de l'année sur le territoire de la CUM.

L'affaire serait reliée au trafic de la drogue.

Par ailleurs, des policiers ont découvert dans les Laurentides le cadavre d'un homme qui avait été porté disparu jeudi dernier à Montréal.

La victime, Louis Bischra, 41 ans, a été découverte à la sortie Lac Paquin de l'autoroute des Laurentides, au nord de Sainte-Agathe.

Il a été atteint de coups de feu au thorax.

AG

Merci...

Nous vous remercions de votre chaleureux accueil. Nous avons été des plus heureux devant vos réactions enthousiastes lors de la présentation de notre collection de vêtements dernier cri dans notre magasin de grande classe pour hommes et femmes au Centre Rockland.

Nous continuerons à faire de notre mieux afin de mériter pleinement votre confiance et votre encouragement.

Nous sommes fiers d'être vos voisins.

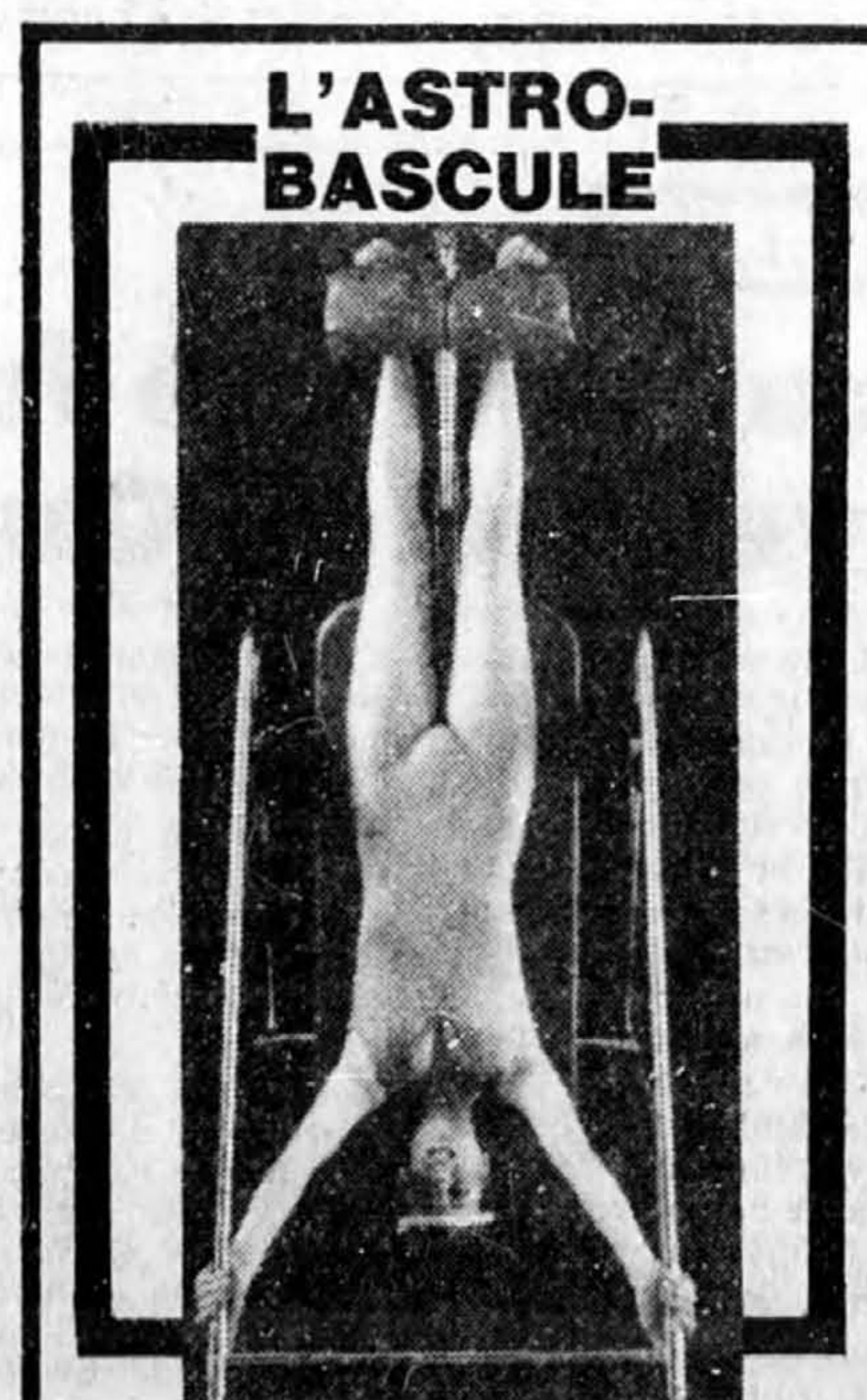
Sincèrement,

A. Gold & Sons

Pour Lui et Elle

• ROCKLAND
REZ-DE-CHAUSSEE — COUR CENTRALE

AG



Des milliers de gens ont soulagé leurs maux de dos par la thérapie du basculement. L'astro-basculé vous permet d'en obtenir les bienfaits à domicile. Les médecins affirment que le basculement, en inversant la gravité, améliore non seulement la circulation, mais freine l'apparition des symptômes du vieillissement. Pour obtenir des précisions sur ce nouveau produit révolutionnaire, veuillez vous adresser à:

LA PLACE À REBOND
Les Galeries Saint-Laurent
2107, boul. Laurentien
336-3329

SOLDE D'ENTREPÔT DE TAPIS ORIENTAUX ET PERSANS VENDUS PAR ENCAN PUBLIC

Par suite d'un manque de liquidités et d'un défaut de paiement, un des principaux importateurs et distributeurs canadiens a accepté de retourner environ 3000 tapis PERSANS et ORIENTAUX nouvellement arrivés dans leur pays d'origine. Comme cette marchandise ne pourra pas être retournée dans le pays d'origine avant le 30 septembre, par suite d'une entente avec notre compagnie, nous nous sommes arrangés pour que le

PLUS GRAND ENCAN DE TAPIS D'AMÉRIQUE DU NORD

se tienne

DEMAIN À 13 HEURES PRÉCISES
(INSPECTION À PARTIR DE 12 HEURES 30)
À L'HÔTEL HILTON DE DORVAL

SALON GENTILLY

TERMINES: COMPTANT, CHÈQUES ET PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT.

AVIS SPÉCIAL: L'espace est limité, en conséquence, si vous avez des demandes spécifiques à présenter (dimensions, origine, couleur, etc.), n'hésitez pas à appeler notre bureau aujourd'hui même, entre 9 et 18 heures.

MAISON D'ENCAN Int.

Tél: 861-3123



ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL, directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC, éditorialiste en chef

Sagesse et mesure d'un nouveau chef

Le pouvoir, on le constate partout, expose ceux qui l'exercent trop longtemps aux abus d'autorité et aux risques de corruption. En revanche, les élus qui accèdent à de nouvelles responsabilités publiques acquièrent souvent dans le défi une force insoupçonnée, une sagesse opportune.

Depuis son élection à la direction du Parti conservateur et sa victoire dans Central Nova, Brian Mulroney témoigne d'un grand discernement et d'un sens politique dont bénéficiera l'Opposition aux Communes au cours de la session qui s'ouvre la semaine prochaine.

En effet, le leader a constitué un « cabinet-fantôme » qui préserve l'équilibre des principales tendances à l'intérieur du groupe parlementaire. Ceux qui étaient ses adversaires lors de la convention d'Ottawa seront ses principaux lieutenants en Chambre: John Crosbie, son plus farouche opposant que le dépit a failli pousser à la démission après sa défaite de juin, sera le critique financier comme il fut ministre des Finances dans l'ancien et si bref ministère de Joe Clark.

David Crombie, l'attachant populiste de Toronto, se voit confier le « portefeuille » des communications (face à M. Francis Fox) et représentera le chef au Comité national de la campagne électorale. Il ne s'était pas rallié sans déchirement à M. Mulroney au cours du congrès d'Ottawa. Michael Wilson, qui convoitait lui aussi le leadership du PC mais s'est rangé du côté du vainqueur dès après le premier tour de scrutin, obtient la responsabilité du commerce et de l'industrie dans le cabinet de l'Opposition.

Joe Clark, qui ne voulait pas pour l'instant assumer de responsabilités particulières parmi les critiques du gouvernement, définira plus tard la mission qui lui conviendra le mieux.

M. Roch LaSalle est désigné comme critique officiel du ministre des Travaux publics, ce qui ne suscite aucune surprise. Par contre la nomination de M. Sinclair Stevens comme porte-parole de son parti en matière d'affaires extérieures surprend beaucoup: l'homme a la réputation de dire tout haut et sans détour ce qu'il pense et ressent. Or, dans cette fonction particulière, qui exige réflexion et prudence, ce choix laisse perplexe, encore que M. Stevens ait donné à son chef dans une lettre l'assurance qu'il fera preuve de modération dans l'analyse de la politique étrangère du Canada.

Parce qu'elle se distingue par ses tendances plus radicales qui lui valent l'étiquette de « red tory », et parce qu'elle est demeurée fidèle à Joe Clark jusqu'à la fin, Mme Flora MacDonald n'a pas obtenu dans le « cabinet-fantôme » le rôle qu'elle avait joué dans le gouvernement Clark aux Affaires extérieures; elle sera plutôt attentive au développement social et au statut de la femme. Par contre, des hommes qui avaient combattu M. Mulroney, comme Ron Huntington, Bill Jarvis et Jack Epp, sont investis de responsabilités importantes.

Le nouveau leader a réussi à concilier les diverses tendances au sein de son équipe. Mais, s'il accède au pouvoir, il aura dans la formation de son premier cabinet plus de liberté et plus d'autorité qu'il n'en avait pour constituer ce cabinet-fantôme.

Cette sagesse, cette recherche d'un nouvel équilibre, on en voit également les signes dans le discours que M. Mulroney destinait à ses militants de Joliette le 3 septembre et que nous reproduisons ce matin dans cette page. Pour la première fois, du moins en termes aussi nets, le chef du PC s'engage à réparer le tort qui a été causé au Québec lors des joutes constitutionnelles de 1981 et 1982.

Certes, il devra y mettre beaucoup de temps et de patience. Il devra aussi consacrer le gros de ses énergies en premier lieu aux questions économiques. Mais l'engagement qu'il a pris et l'esprit d'ouverture dans lequel il s'est exprimé autorisent tous les espoirs.

MICHEL ROY

que Beyrouth ne jouit pas d'une paix sans mélange quand les bombardements font cent morts en une semaine. Sans doute l'OLP de M. Arafat a-t-elle été chassée de son repaire. Mais Druzes et milices phalangistes chrétiennes se disputent la place avec les moyens et les résultats que nous connaissons trop bien.

C'est en vain qu'on rechercherait quelque thème poétique dans ces carnages et, peut-être faut-il oser le dire, quelque motif d'espérance.

Quand les Israéliens sont entrés au Liban à l'été de 1982 ils devaient s'arrêter au bout de 40 kilomètres et ils allaient rentrer chez eux après une incursion d'une semaine (sic!). Dans le discours officiel l'ensemble de l'opération était justifié par le souci de protéger les Israéliens contre les manœuvres assassines de l'OLP. Sur ce sujet, le discours de Begin et celui de l'opposition travailliste était le même. On a même pu entendre M. Peres, le chef de l'opposition, affirmer à la télévision américaine que jamais il ne saurait être question de pénétrer dans Beyrouth!

Salut Beyrouth! Quel État ne s'estime pas le seul juge de ses intérêts? En 1982, l'action israélienne était commandée par le souci de paralyser, voire de chasser l'OLP terrée à Beyrouth; aujourd'hui, il s'agit de calmer une opinion publique alertée par le nombre des victimes au sein d'une armée partie faire la paix en Galilée en une semaine.

Depuis qu'Israël a décidé de replier son armée vers le sud, ce sont les soldats américains et français de la force multinationale qui essuient les coups. D'où partent-ils, ces coups? On a commencé par parler d'accidents. Mercredi, les avions français et américains se sont manifestés. Qu'arrivera-t-il si la Syrie, avec l'appui au moins discret de l'URSS, intervient ouvertement?

Le malheur du Liban est d'avoir cessé un jour d'être un protectorat. Il y a des pays que leur propre fragilité oblige à rechercher l'aide protectrice des puissances.

GUY CORMIER



(Tous droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

Pour bien célébrer les 50 ans de l'OSM

J'en suis sûr et je le ressens déjà: samedi soir, au Forum de Montréal, une immense émotion s'emparera des milliers d'amoureux de la musique au moment où l'Orchestre symphonique de Montréal fera entendre les premières notes de la neuvième symphonie de Beethoven. Pas seulement à cause de la merveille de l'œuvre, de la qualité des solistes, de l'interprétation de l'orchestre ou de la maîtrise de son chef. Surtout à cause du 50e anniversaire d'une institution qui a donné aux gens de Montréal et à ceux d'ailleurs autant d'années d'enchantement et d'inspiration. L'OSM fait cadeau à Montréal de ce concert; pour celui-là et pour mille autres qui ont précédé, il mérite une ovation.

Il ne s'agit pas de faire, ici, le bilan de tout ce que les Montréalais doivent à l'OSM: d'autres savent le faire mieux que moi. Mais il faut trouver le moyen d'aider l'OSM à jouer son rôle au sein de notre vie culturelle et même d'ajouter à ce qu'il a su faire jusqu'à maintenant.

Disons-le crûment: un grand orchestre a besoin d'une maison qui lui donne ses vraies dimensions. Et l'OSM ne l'a pas.

Cette semaine, les Montréalais apprennent qu'ils auraient, d'ici cinq ans, onze

maisons de la culture. Le but: décentraliser la culture, la rendre accessible à toute la population, l'amener dans les quartiers éloignés de la périphérie, lui donner un air familier pour tous ceux qui ne peuvent la rencontrer dans ses habits de centre-ville. L'idée est excellente.

Elle est tellement bonne qu'elle a séduit la Banque d'Épargne qui investira \$800,000 dans un programme quinquennal de sensibilisation aux bibliothèques et aux autres avantages de ces maisons de la culture. Bien sûr, la Banque y trouvera son profit en unissant son nom à une telle opération sociale de relations publiques. Mais les gens du quartier y trouveront bien davantage: ils pourront, du moins plusieurs d'entre eux, s'approcher d'un monde culturel qu'ils n'ont jamais eu les moyens d'apprivoiser.

La musique symphonique représente une denrée culturelle de toute première importance. Malheureusement, pour la transmettre convenablement, il lui faut un lieu approprié: elle ne peut s'exprimer adéquatement dans une maison de culture de quartier.

Pourtant l'OSM a fait de nombreux efforts de rapprochement de la population. Il se déménage au Forum pour des

événements exceptionnels comme celui de demain soir: mais aussi pour des concerts de série plus populaire. Il prend possession de l'aréna Maurice-Richard, l'été, intégrant de jeunes musiciens dans ses rangs et permettant aux amateurs de se laisser enchanter par des valse tout en dégustant vin et fromage. On le retrouve dans la splendeur de l'église Notre-Dame, parfois à Joliette ou dans les Cantons de l'Est; on l'a même entendu au Complexe Desjardins et aux quatre coins de la ville. Vraiment, l'OSM a tout fait pour se rapprocher du peuple. Et chaque fois, avec son directeur universellement acclamé: Charles Dutoit est un maître que le monde entier peut nous envier.

Mais l'OSM n'a pas de maison. La salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts l'abrite. Mais il y est inconfortable. Et bien d'autres le sont aussi.

Cette salle est belle; mais elle sert à tout. Elle a l'avantage de la polyvalence; mais la polyvalence empêche la perfection de se faire apprécier à sa juste valeur. De plus, à Montréal, une seule salle de prestige ne suffit pas.

Il faut interrompre une série de représentations d'opéra pour intégrer les concerts de l'orchestre. On ne peut se per-

mettre la venue de spectacles américains d'envergure vu qu'il faut séparer les représentations. Même les artistes de chez nous hésitent sérieusement quand ils doivent accepter, à gros prix, les soirées isolées que leur consent un horaire déjà trop chargé. Il y a trop souvent trop de choses à la salle Wilfrid-Pelletier.

Montréal a un orchestre symphonique de renommée internationale qui mérite d'avoir sa propre salle.

Charles Dutoit, qui connaît bien son orchestre et ce qu'il peut attendre de lui, a demandé cette salle il y a déjà deux ans. Depuis ce temps, l'OSM a remporté de nouveaux prix et s'est mérité l'appréciation des publics les plus exigeants comme des critiques les plus sévères. C'est-à-dire que l'OSM ne cesse de grandir à tous points de vue. S'il avait une maison digne de lui, avec une acoustique mieux étudiée et une architecture plus fonctionnelle, il pourrait apporter aux Montréalais une qualité de satisfaction musicale encore inconnue. Les Montréalais y gagneraient, Montréal y gagnerait, le Québec y gagnerait et le Canada aussi.

S'il convient de célébrer l'OSM, il faut lui offrir le seul cadeau qui lui fera vraiment plaisir: sa propre maison.

Il paraît qu'il faudrait investir au moins \$30 millions dans le projet: la somme est énorme, quand on pense aux dépenses qu'exigent les gouvernements des citoyens. Mais c'est le temps d'unir les forces des grandes entreprises, des riches citoyens et des gouvernants: la musique crée souvent l'unité.

DOCUMENT

En quête d'une formule convenant au Québec

- Brian Mulroney

À l'occasion d'un dîner marquant à Joliette le 3 septembre les 15 ans de vie politique de Roch LaSalle, M. Brian Mulroney avait préparé sur l'économie et sa vision du Québec un discours dont il n'a prononcé que quelques extraits. Nous en reproduisons ici l'essentiel.

Singulier bilan que celui d'un gouvernement qui s'est fait le champion de l'harmonie canadienne: après 15 ans de régime libéral, jamais le Québec n'a éprouvé plus de lassitude devant des querelles de plus en plus stériles et jamais un gouvernement fédéral n'a réussi à faire pousser avec autant de fécondité les fruits empoisonnés de la zizanie. Il ne faut pas s'étonner d'un tel désastre, quand on songe que les libéraux se sont acharnés, durant toutes ces années, à fomentier la division. (...)

Même la nécessité criante de donner des emplois à nos millions de concitoyens affligés par le chômage n'a pu convaincre les libéraux de faire une trêve, de temps en temps, pour réaliser des projets concrets, générateurs de retombées économiques.

Combien d'emplois nous ont fait perdre les querelles fédérales-provinciales? Pour le moment, seuls les chômeurs le savent vraiment!

Combien de jeunes Québécois, sans ouverture économique aucune, payent péniblement aujourd'hui la note de ces politiques égoïstes et basement partisans? (...)

Lorsque les économistes auront pu procéder à une évaluation exhaustive de l'ampleur de la catastrophe, nous saurons combien de milliers de Québécois ont été condamnés au chômage par les sautes d'humeur et l'intransigeance de leurs ministres fédéraux et provinciaux.

Pour les hommes nouveaux que nous sommes, appelés à prendre la relève de ce gouvernement dépassé par les événements que son arrogance et son incompétence ont déclenchés, la direction est clairement indiquée: en même temps qu'il faut remettre nos concitoyens à l'ouvrage et conquérir de nouveaux marchés internationaux, il est impérieux d'insuffler dans nos rapports entre gouvernements et

citoyens un esprit de compréhension et de modestie.

Au Québec particulièrement, nous avons du travail à faire. Il faut bien le dire, les régimes en place à Ottawa et à Québec nous en ont fait voir de toutes les couleurs au cours des dernières années. Nous du Québec, savons, mieux que quiconque, que les beaux discours de certains ministres péquistes ne sont pas plus créateurs d'emplois que les syllogismes byzantins du prince qui nous gouverne; et que les lende-mains préparés aux illusionnistes sont aussi amers que ceux qui attendent les sophistes.

Un gouvernement conservateur ne peut pas ne pas se préoccuper de l'atmosphère de désabusement et de mécontentement refoulé que la situation politique actuelle a engendrée sur la vie collective du Québec et du Canada.

Mais comment expliquer que les hommes au pouvoir à Ottawa comme à Québec n'aient pas entendu le double message qui leur a été adressé par un référendum et une élection générale? En effet, les

Québécois eux-mêmes, à ces deux occasions, ont balisé les voies dans lesquelles ils veulent que s'engagent leurs dirigeants.

D'abord, par leur réponse référendaire, ils ont mis un point final à la question de la séparation. Un homme politique ne peut pas faire autrement que de respecter une orientation aussi clairement exprimée. C'est de là que je pars. Même M. Lévesque sait qu'il ne peut pas compter sur moi pour négocier la séparation du Québec. En ce qui me concerne donc, ce débat est clos. Il nous a coûté trop cher et nous a fait trop de mal pour qu'on puisse songer à le rouvrir d'une façon ou d'une autre.

Mais le message des Québécois ne s'arrête pas là. Car ils ont donné, lors des élections provinciales de 1981, une autre indication de ce qu'ils veulent: désireux qu'ils sont de vivre dans la fédération canadienne, ils n'acceptent pas pour autant qu'on traite avec eux de la manière forte et ils répudient la politique des camps retranchés. Enfin, ils souhaitent avoir un mot à dire dans l'élaboration de la constitution de leur pays.

Tout d'abord, en mon nom et en celui du parti que je dirige, je m'engage à ne pas raviver les vieilles querelles. Toute politique constitutionnelle qui se respecte doit reposer sur la volonté commune de nos concitoyens du Québec et des autres provinces de faire partie de ce grand pays dans lequel ils souhaitent poursuivre leur épanouissement.

(suite à la page A 7)



Au Liban

Que d'illusions dissipées depuis un an sur le Liban! Il y a 12 mois, l'espoir persistait encore. L'espoir que ce pays allait pouvoir enfin s'assumer et vivre comme un pays souverain. Voici le commentaire qu'on pouvait lire, il y a onze mois: «Les négociateurs américains Philip Habib et Morris Draper tentent d'amener les parties en cause à s'entendre sur une formule qui permettrait à tout le monde de partir la tête haute et de laisser enfin le Liban vivre comme un pays souverain. Pour M. Habib cela devrait pouvoir se faire d'ici quelques semaines au plus tard.»

«D'ici quelques semaines au plus tard», disiez-vous? Mais M. Habib n'est plus là; il a été remplacé par un autre envoyé de M. Reagan, M. McFarlane, guère plus heureux que son prédécesseur, et le Liban, loin de paraître son unité est engagé sur la voie de la partition.

M. Habib ne figure plus dans le tableau; mais M. Begin non plus n'est plus là. M. Begin, on s'en souvient, c'est l'homme qui allait faire la «paix en Galilée». M. Begin est un héros fatigué. Fatigué de livrer un combat perdu. Plus de 600 morts dans l'armée d'Israël, des dettes qui vont rejoindre le passif accumulé par la Pologne (pour une population dix fois moins nombreuse), en voilà assez pour donner aux plus valeureux le goût de la retraite.

Mais que voulez-vous donc? demandent les Israéliens. Quand nous étions à Beyrouth on nous accusait de nous comporter en occupants. Maintenant que nous nous retirons, on nous accuse de manquer à nos devoirs! La question est certainement recevable.

L'inconvénient est qu'en l'occurrence, Israël a trop promis. Car on a beau examiner les faits sous tous leurs angles, il faut bien constater

RÉPLIQUE

La politique québécoise de l'aluminium

Samedi le 27 août 1983, Alain Dubuc, dans LA PRESSE, s'attaquait au projet d'implantation d'une aluminerie à Bécancour par la société française Pechiney et la Société générale de financement du Québec. Monsieur Dubuc s'interrogeait quant à l'ampleur du rabais sur le coût de l'électricité consenti à ce projet. Il remettait également en question la participation gouvernementale dans cette aluminerie ainsi que le rôle actif qu'entend jouer la SGF à titre de copropriétaire. Cet article s'inscrit dans le cadre de plusieurs interventions des journaux québécois à ce sujet et, au point où nous en sommes maintenant, appelle une explication aussi claire que possible de la politique suivie par le gouvernement du Québec à l'égard de l'implantation d'alumineries.

Il importe, en premier lieu, de comprendre l'évolution de l'industrie de l'aluminium un peu partout dans le monde depuis trois ans. Dans plusieurs pays, le coût de l'électricité a considérablement augmenté et, d'autre part, en raison surtout des retards apportés à la construction de centrales nucléaires, de sérieux problèmes d'approvisionnement à long terme ont surgi. C'est pourquoi, dans certains pays industriels, il est apparu que l'on devrait freiner l'expansion ou même réduire les capacités de production: c'est le cas, par exemple, de l'Allemagne et du Japon; dans d'autres pays, les entreprises fabriquant de l'aluminium ont décidé d'elles-mêmes de fermer des usines considérées maintenant comme non rentables: c'est singulièrement le cas des États-Unis. Dans d'autres pays encore, une révision est en cours qui pourrait aboutir à des réductions de capacité.

A tout événement, on calcule qu'à l'heure actuelle, environ 2 millions de tonnes de capacité dans la production d'aluminium sont disparues ou vont disparaître dans les mois qui viennent. Le phénomène est majeur si l'on se souvient qu'en 1981 la capacité totale de production d'aluminium dans le monde non communiste était de l'ordre de 14 millions de tonnes métriques. En dépit de la récession que nous avons connue depuis deux ans, les perspectives du marché sont remarquablement bonnes, bien meilleures que les perspectives du marché de l'acier. Il s'agit alors de déterminer dans quels pays les deux millions de tonnes de capacité disparues vont réapparaître. Ces pays doivent être en mesure de satisfaire deux conditions: d'une part, bien sûr, la disponibilité d'électricité à relativement bon marché; ensuite l'assurance à très long terme (20, 30 ou 40 ans) d'approvisionnements non interrompus de grandes quantités d'électricité (par exemple, 200 mégawatts). Il n'y a, à l'heure actuelle, que trois pays qui peuvent satisfaire ces deux conditions: l'Australie, le Brésil et le Québec. Sans doute, d'ici quelques années, le Cameroun pourrait-il se joindre au peloton.

Inutile de dire que la concurrence entre les trois pays que l'on vient de mentionner est très vive. L'Australie a pris une certaine avance, peut-être parce que le gouvernement australien a compris plus rapidement que les autres les données du marché. Le gouvernement du Québec s'est cependant retourné fort rapidement depuis un an. Avant cependant de décrire les péripéties de ce revirement, il faut décrire brièvement la structure de cette industrie au Canada et au Québec.

Depuis plus de 40 ans l'industrie canadienne de l'aluminium est dominée par l'Alcan. Sa capacité actuelle de production au Canada est d'environ un million de tonnes dont près de 80 pour cent sont installées au Québec à partir de sources



M. Yves Duhaime

d'électricité qui appartiennent à l'Alcan et qui, ayant été développées il y a fort longtemps, sont d'un coût extrêmement bas, en fait, probablement le plus bas au monde. Par rapport à une capacité totale dans le monde non communiste de 14 millions de tonnes, la production de l'Alcan peut sembler secondaire. Et pourtant, elle joue un rôle essentiel. En effet, si ensemble les grands producteurs américains ont une production plusieurs fois supérieure à celle de l'Alcan, ces producteurs américains exportent assez peu. Si bien que l'Alcan joue un rôle prépondérant dans les mouvements d'exportation mondiaux.

L'Alcan a été frappée très brutalement par la récession au moment où elle venait de terminer la mise en place de sa nouvelle usine de La Baie. En 1982, l'Alcan encaissait des pertes pour la première fois de son histoire. Une partie des installations de Grande Baie devait être mise dans «les boules à mites» avant même d'avoir été utilisée.

Pendant que ces événements se déroulaient à l'Alcan, le gouvernement du Québec recevait d'Hydro-Québec l'assurance d'énormes surplus d'électricité jusqu'à la fin des années 1980. L'intégration au réseau de toute la capacité hydroélectrique de la Baie James en même temps qu'une forte réduction des prévisions de la demande industrielle et domestique d'électricité à cause de la récession et des mesures de conservation d'énergie, rendaient ces surplus inévitables. Face à l'Australie et au Brésil, une situation apparaissait en vertu de laquelle on pouvait offrir à plusieurs entreprises locales et étrangères des conditions extrêmement favorables d'implantations d'alumineries au Québec.

Non seulement pouvait-on offrir des contrats à long terme, mais en outre on pouvait, d'ici la fin de 1990, consentir des rabais sur le prix de l'électricité d'autant plus grands que, non utilisée, cette électricité ne serait pas produite et se perdrait dans les rivières.

A l'égard de cette politique de rabais sur le prix de l'électricité, il est important de noter:

- Qu'elle est ouverte à tout nouvel investissement dans l'aluminium. Reynolds se l'est vu offrir et a sauté sur l'occasion pour faire démarrer dès décembre 1982, son projet d'agrandissement à Baie Comeau, où la capacité de production augmentera de 70 pour cent. L'ajout sera de 125,000 tonnes de capacité, soit plus de 10 pour cent de la capacité qué-

bécise de production. En commençant aussi tôt, Reynolds pourra profiter du rabais pour la période s'étendant de 1986 à 1990.

De même, l'Alcan s'est vu confirmer à plusieurs reprises que le même genre d'arrangement pourrait lui être offert. L'offre peut sembler surprenante. L'Alcan, jusqu'ici couvert elle-même, l'essentiel de ses besoins en électricité au Québec. Cependant, pour réaliser de nouveaux investissements, tel que le projet Latéridière dont elle fait état dans son récent prospectus, il est possible qu'elle doive rappeler du courant électrique produit par elle et vendu à d'autres industries. Il va de soi aussi que ces mêmes rabais seraient disponibles à d'autres compagnies qui voudraient s'en prévaloir, telle VAW, (la compagnie d'État allemande spécialisée dans la production d'aluminium dont la politique d'expansion n'est pas encore approuvée par le nouveau gouvernement allemand).

- Au fur et à mesure que le temps passe, les compagnies avec qui le gouvernement du Québec négocie, se rendent fort bien compte qu'un rabais de 50 pour cent se terminant en 1990, rapporte d'autant moins que l'ouverture des usines est tardive, d'où la tentative d'en avoir plus sur moins d'années. Ces compagnies connaissent les surplus d'électricité dont Hydro-Québec disposera alors. Pechiney, appuyé par le gouvernement français, a demandé 65 pour cent de rabais pour la première année de production prévue, 1986 (alors que la production sera encore très faible), et 60 pour cent pour les années subséquentes jusqu'en 1990 (la deuxième ligne de cuves devrait entrer en production en 1987). Le rabais de la première année fut accordé rapidement du fait qu'il ne coûte pratiquement rien. Le rabais pour les années subséquentes fut accordé avec la conviction que cela était nécessaire à la finalisation d'une entente et au démarrage rapide du projet, et sachant fort bien, par ailleurs, qu'Hydro-Québec y trouverait tout de même son compte avec un client de cette importance en période de surplus. Par comparaison, le bénéfice net obtenu par Pechiney sera similaire, par ligne de production à celui consenti à Reynolds.
- La politique de rabais sur le prix de l'électricité s'applique maintenant à toutes espèces d'autres industries que celles de l'aluminium. Le Québec, pour la première fois de son histoire se sert de l'électricité comme d'un levier. Les rabais pour les industries autres que l'aluminium ont été rendus publics par Hydro-Québec il y a près de deux mois.

Revenons, en tous cas, un instant sur la politique de l'aluminium. Le projet Reynolds (125,000 tonnes) et le projet Pechiney (230,000 tonnes) vont ajouter plus de 350,000 tonnes de capacité au Québec, soit environ 35 pour cent à la capacité existante. A la suite du relèvement du marché depuis quelques mois, l'Alcan a sorti une partie de ses installations de Grande Baie des «boules à mites». Les profits sont réapparus et il serait donc pensable que l'Alcan construise Latéridière d'une capacité pouvant dépasser 200,000 tonnes.

Au total, la capacité de production du Québec s'accroîtrait de plus de 50 pour cent en quelques années. Cette performance bien qu'impressionnante pourrait encore être améliorée et en ce sens nous sommes sur la bonne voie. Pour une fois, un redéploiement industriel majeur n'aura pas été raté par le Québec. Et c'est d'au-



M. Jacques Parizeau

tant plus prometteur que l'aluminium de toute évidence à plus d'avenir que l'acier.

Venons-en maintenant au contrat Pechiney. Passons sur la question des rabais, dont nous venons d'esquisser la problématique. La question qui est posée par quelques journalistes, depuis quelque temps, est la suivante, et elle n'est pas sans justification: que vient faire le gouvernement du Québec dans le financement du projet? Après tout, le même gouvernement n'est pas partenaire de Reynolds. Pourquoi le serait-il de Pechiney? Y a-t-il dans ce cas des impératifs politiques plus ou moins liés aux rapports difficiles de la France avec le Canada et le Québec depuis quelques mois? Ou alors, y aurait-il une sorte de parti pris dogmatique du gouvernement du Québec de mettre un doigt dans chacune des tantes qui peuvent se présenter?

Dans la mesure où le Québec est déjà, grâce à l'Alcan, et va devenir davantage encore, un des pivots centraux du marché international de l'aluminium, il est bien normal que les Québécois s'intéressent à la façon dont ce marché fonctionne et cherchent à en tirer le maximum de bénéfices possibles pour eux-mêmes. Cela explique que la Caisse de dépôt et placement achète systématiquement, depuis des années, des actions de l'Alcan. A l'heure actuelle, la Caisse de dépôt et placement est devenue le plus important actionnaire de cette compagnie. En fait, la valeur des actions détenues par la Caisse atteint presque 300 millions de dollars. Il s'agit là d'un placement exceptionnel.

En ce qui regarde la compagnie Reynolds, il n'était pas question, dans le cas de son projet d'expansion, d'une intervention gouvernementale dans le capital-actions. Une entreprise américaine de ce genre souhaite souvent fonctionner seule. Et dans la mesure où c'est de cette façon qu'elle voit ses intérêts, c'est très bien ainsi.

Pechiney, c'était autre chose. Au départ, il s'agissait d'une entreprise privée, assez peu intéressée à fonctionner autrement qu'en fonction de ses intérêts propres. Sans doute, en Australie, avait-elle accepté un fort pourcentage de participation locale à son capital-actions. Au Québec, nous lui avons demandé, au départ, une option sur des actions. Après tout, une bonne affaire devrait pouvoir être partagée.

Dans l'intervalle, cependant, Pechiney fut nationalisée par le gouvernement français. D'autre part, la situation économique en France se détériore et le franc

français subit des pressions à la baisse de plus en plus fortes. Il de-

vient, enfin, tout à fait clair que pour améliorer la rentabilité de ses installations en France, Pechiney devra fermer plusieurs usines devenues désuètes et son actionnaire, l'État français, devra consentir des mises de fonds importantes dans cette société pour qu'elles puissent moderniser les installations restantes. Dans ces conditions, il devint manifeste que Pechiney n'aurait pas la possibilité de transférer hors de France la totalité des sommes requises pour le projet de Bécancour.

L'attitude de Pechiney consista d'abord à chercher à vendre une partie de ses intérêts aux États-Unis pour financer l'usine québécoise: cette transaction vient d'être finalisée avec Alumax. Deuxièmement, Pechiney se devait de trouver des partenaires. Cela modifia considérablement le cours des discussions avec le gouvernement du Québec. Il ne s'agissait plus de laisser la porte ouverte à une participation québécoise possible. L'assurance de cette participation devenait essentielle si l'on voulait enclencher le projet immédiatement. Les négociations pour trouver d'autres partenaires pourraient retarder singulièrement le projet.

Certes cela rejoint les préoccupations du gouvernement du Québec de faire participer les Québécois à une industrie de l'avenir mais ce qui est encore plus important, le gouvernement permet ainsi la mise en chantier immédiate d'un projet majeur alors que nous sortons à peine de la crise économique.

Au départ, si Pechiney prend les deux tiers des actions et les Québécois, le tiers, chacun réduira sa participation advenant l'entrée d'autres actionnaires; à ce propos, Alumax a récemment retenu une option sur 25 pour cent du projet. A supposer, cependant, que les deux participants originaux restent seuls en présence, comment sera financée la part du Québec?

Elle se monte à 500 millions de dollars. Les emprunts à terme auprès des institutions financières seront de l'ordre de 300 millions de dollars et ne porteront la garantie du gouvernement du Québec que jusqu'au parachèvement de l'usine et l'atteinte de certains ratios financiers minimum. Les prêteurs devront donc avaliser la valeur intrinsèque du projet. Les 200 millions de dollars qui restent seront financés par voie d'équité dont une partie (qui pourrait atteindre la moitié de la somme) pourra provenir soit du public en général soit d'autres investisseurs privés à cause des avantages fiscaux attachés à ce genre d'investissements. C'est donc dire que, sur un investissement total de 1500 millions de dollars, une somme d'environ 100 millions de dollars pourrait provenir du trésor public sous forme de contributions au capital des sociétés d'État pour appuyer leur souscription dans Pechiney (et encore moins si un autre partenaire tel Alumax se manifeste).

Par ailleurs, il est vrai de dire que l'implication du groupe québécois dans le projet Pechiney exigera que celui-ci tout comme son partenaire français ou tout autre partenaire ultérieur, devra fournir

sa quote-part de la matière première et écouler par la suite sa quote-part de la production de lingots. Cela tient à la structure juridique du projet, retenue dès le départ par Pechiney et qui d'ailleurs est identique à celle de sa dernière aluminerie en Australie. On est donc bien loin d'une concession de dernière minute! Ce mode de propriété a été choisi puisqu'il offre des avantages particuliers notamment sur le plan fiscal et du financement pour chaque copropriétaire. Même si cela suppose des obligations d'achat et de mise en marché pour les partenaires, le risque impliqué est du même ordre qu'une structure de propriété plus traditionnelle. En effet, dans le genre de structure retenue par Pechiney, cette dernière offre généralement à ses partenaires la possibilité de les approvisionner en alumine et d'écouler leur production en aluminium à des conditions compétitives. Dans le cas qui nous concerne, Pechiney s'est déjà engagée envers la S.G.F. en ce sens. Ainsi, la partie québécoise pourra se prévaloir de cette option ou encore décider d'écouler elle-même sa production à des conditions qui pourraient être plus avantageuses ou même vendre celle-ci à des investisseurs intéressés à transformer cet aluminium au Québec.

Le projet sera-t-il subventionné (au-delà des rabais sur les prix de l'électricité)? Pas un sou. Cela n'est pas nécessaire. Le projet est parfaitement rentable sans subvention. Lorsque le gouvernement fédéral, volant au secours de la victoire, offrit 18 millions de dollars de subvention au projet, le ministre des Finances du Québec lui suggéra plutôt de rendre disponibles ces sommes à d'autres projets où l'aide des gouvernements apparaît davantage nécessaire.

Le Québec est maintenant engagé dans une voie majeure de développement, celle de l'aluminium. Ceux qui voudront s'installer ici, sans appui local pour le faire, y seront les bienvenus. Ceux qui tiendront à une participation locale pourront en disposer. On comprendra également que ce que peut signifier pour le développement de l'industrie de transformation de l'aluminium au Québec, Alcan et Reynolds sont déjà engagés dans cette voie et le gouvernement entend bien encourager le développement de cette industrie. Ainsi une première usine de fabrication de cannettes d'aluminium vient d'être installée et une seconde, peut-être une troisième, pourraient l'être dans les prochains mois.

Tout cela représente des milliers d'investissements, des milliers d'emplois. Il faut faire profiter les Québécois, autant qu'il est possible, des avantages d'une telle situation, tout en acceptant que d'un projet à l'autre les conditions, le fonctionnement et même l'aboutissement soient différents. L'avenir n'est pas fait de dogmes. Il est fait d'usines. Et c'est ainsi qu'à Bécancour, dans la Mauricie, le projet Pechiney créera 850 emplois permanents et sa construction fera apparaître des emplois pour quelque 9000 personnes/années, alors qu'à Baie Comeau, sur la Côte Nord, le projet Reynolds créera 400 emplois permanents et plus de 3000 personnes/années seront requises pour sa construction. En attendant, la suite des événements...

Yves DUHAIME
Ministre de l'Énergie et des Ressources

Jacques PARIZEAU
Ministre des Finances et président du Comité de Développement économique

En guise de réponse à MM. Yves Duhaime et Jacques Parizeau

Votre réplique à ma chronique du 27 août sur Pechiney commence par deux erreurs factuelles.

Il est faux, comme vous l'affirmez dans votre première phrase, que je me sois attaqué au projet d'implantation d'un projet d'aluminerie à Bécancour. Ma chronique commençait même de la façon suivante: «La construction par la société française Pechiney d'une aluminerie à Bécancour est le genre d'investissement dont le Québec a besoin.» On peut difficilement être plus enthousiaste!

Il est également faux, comme vous l'ajoutez dans votre deuxième phrase, que je m'interroge quant à l'ampleur du rabais. Le Québec dispose d'importants surplus d'électricité invendables, de l'eau qui coule des barrages, ai-je écrit. Mieux vaut la vendre à rabais que pas du tout, surtout si cela permet d'attirer des investissements comme celui-là, riches en retombées, assez structurants pour remettre toute une région sur pied.

Ces deux exemples montrent que le ton de votre lettre, un brin dogmatique, sied plus aux débats enflammés du parquet de l'Assemblée nationale qu'à un effort louable pour expliquer à la population la politique québécoise de l'aluminium. Elle en dit toutefois fort long sur la façon émotive avec laquelle le gouvernement Lévesque a abordé le dossier.

L'analyse que vous faites de l'industrie de l'aluminium, de son importance pour l'économie québécoise, de ses perspectives prometteuses, du rôle des rabais d'électricité, apporte des précisions fort utiles sur tout ce dossier.

Ce n'est cependant pas là-dessus que portait le cœur de ma chronique où les critiques se sont multipliées à propos de ce projet: elles portaient sur deux points précis, la pertinence de la participation financière de la Société générale de financement, de même que les clauses du contrat qui feront de la SGF un acheteur d'alumine et un vendeur d'aluminium.

Votre lettre apporte un éclairage nouveau sur la question de la participation gouvernementale. Vous expliquez maintenant que cet investissement public était essentiel pour que le projet démarre immédiatement. Effectivement, c'est là une raison qui, à mon avis, justifierait amplement l'intervention financière du gouvernement.

Cette version des faits s'écarte cependant de celle que m'avait faite le ministre Yves Duhaime, qui avait clairement affirmé que la participation du Québec était une exigence québécoise. Certes, les choses ont pu évoluer depuis. Mais le débat et l'attitude du public face au dossier Pechiney auraient pu être toute autre si vous aviez fait preuve de plus de transparence et si vous aviez informé la population de ces éléments nouveaux au dossier.

Je m'en voudrais cependant de terminer cette réponse sans souligner que, au-delà de cette question liée à la participation gouvernementale, votre gouvernement a joué un grand rôle dans les progrès fulgurants de l'industrie de l'aluminium au Québec, en prévoyant le potentiel de ce secteur et en orientant votre politique énergétique pour susciter trois investissements majeurs: ceux de l'Alcan, de Reynolds et de Pechiney.

Alain DUBUC

DOCUMENT

(suite de la page A 6)

Par contre, nous aurions tort de nous cacher que bon nombre de Québécois reprochent aux libéraux fédéraux d'avoir manqué aux promesses qu'ils ont prodiguées durant la campagne référendaire. J'estime que c'est notre devoir à tous de nous soucier des aspirations de nos concitoyens québécois. (...)

Je répète donc que les aspirations profondes du Québec sont faites pour être respectées; non pour être mutilées dans le grand tout canadien, mais pour l'enrichir; non pour nier la conscience canadienne mais pour l'exalter.

Mes racines sont au Québec. Mon père et ma mère, mes grands-pères et grand-mères, et leurs ancêtres y sont nés eux aussi, y ont travaillé dans les forêts, dans les champs et dans les usines et y ont trempé leur courage dans notre rude climat et notre grandiose nature.

Je suis devant vous ce soir comme Québécois et Canadien à part entière et j'en suis fier.

Et comme Québécois, je crois que tous les Canadiens doivent, dans l'équité et la sérénité, accepter d'entendre, d'étudier et d'essayer de comprendre les revendications du Québec; en retour, les

Canadiens des autres provinces doivent pouvoir s'attendre à la réciprocité, de la part de leurs concitoyens du Québec.

C'est pourquoi je ne reculerais devant aucun effort pour multiplier les liens de confiance qui doivent unir le Québec aux autres provinces et au gouvernement fédéral.

Mais attention. Sur ce plan, nous nous gardons des funestes erreurs du gouvernement sortant. Je n'ai aucune intention de me précipiter tête baissée dans des négociations-marathon dont les seuls résultats seraient de compromettre, à coup sûr, les aménagements constitutionnels qui seraient encore possibles. Car je suis de ceux qui croient qu'il n'existe pas de différend sans solution. Mais encore faut-il reconstituer le climat de confiance qui, seul, peut permettre des discussions efficaces. De plus, ces questions sont complexes et il faudra du temps pour provoquer des consensus éclairés sur les modifications constitutionnelles qui pourraient être souhaitables.

Par exemple, avant d'engager de nouveaux combats autour d'une formule quelconque de retrait avec compensation financière, je voudrais être certain que tout le

monde perçoit les mêmes réalités derrière ces mots. Bien des choses sont possibles, lorsque tous les intéressés ont dressé un inventaire complet des variantes d'une solution et ont pu se mettre d'accord sur leurs implications politiques et économiques. Pour avoir vu, ces dernières années, quels résultats on obtient en brusquant les gens et les choses, il ne devrait pas être difficile de nous convaincre qu'un peu de temps et beaucoup de réflexion ne feront de mal à personne.

Pour ma part, j'ai l'intention de travailler sans relâche — avec un esprit ouvert et généreux — afin de trouver une formule qui permettra un jour à l'Assemblée nationale du Québec de donner son assentiment avec enthousiasme à un accord constitutionnel canadien.

Mais il nous faut parler au plus pressé. Rappelons-nous que nous devons, tous ensemble, remettre d'abord sur les rails l'économie canadienne. Nos concitoyens de quelque province qu'ils soient, seront plus ouverts à la discussion des questions constitutionnelles et à la définition de nouveaux compromis

quand ils seront retournés au travail et qu'un gouvernement conservateur aura redressé l'état lamentable de nos finances publiques.

Mon programme est de commencer par définir des consensus autour d'objectifs économiques précis, et ensuite de mobiliser les efforts de tous pour les atteindre. En même temps que nous aurons ainsi accompli une tâche primordiale pour le bien-être des Canadiens et surtout des plus démunis d'entre eux, nous allons, du même coup, redécouvrir la possibilité de nous parler et de nous entendre. La relance de l'économie sera le laboratoire de l'unité canadienne.

Qu'on ne me demande pas de régler tous les problèmes en même temps; l'estimerai bien rempli chaque jour où l'en aurai réglé un. Il n'y a pas de problème trop petit pour un homme politique digne de ce nom. (...)

Tournons cette page de la disension et des polémiques acrimonieuses. Nous devons nous donner l'occasion d'insuffler un nouvel élan à ce pays, un nouvel espoir au Québec.

SI LA COMPÉTENCE QUÉBÉCOISE EST RESPECTÉE

Municipalités: Lévesque est prêt à s'entendre avec Ottawa

■ QUÉBEC — Le gouvernement Lévesque ne voit « absolument rien » qui puisse l'empêcher de bâtir des ententes avec Ottawa à propos des subventions fédérales aux municipalités, si

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Ottawa respecte la compétence provinciale en cette matière. Même que Québec n'entend pas s'opposer aux « soucis de visibilité » du gouvernement fédéral, ce dernier souhaitant que cela se sache que l'argent versé aux municipalités provient non pas des caisses de Québec, mais d'Ottawa.

Si cela signifie qu'Ottawa veut installer des pancartes qui diraient que l'argent vient du fédéral, « rien ne s'y oppose, il est

normal que notre argent nous revienne, mais à condition que ce soit fait de façon ordonnée », a fait savoir, hier, René Lévesque. Qui saisisait ainsi la perche, que vient de lui tendre son homologue fédéral de négocier les modalités du rôle d'Ottawa dans le domaine des subventions aux municipalités.

M. Lévesque, qui vient d'écrire une deuxième fois à M. Trudeau à ce sujet, insiste toutefois pour qu'Ottawa comprenne bien qu'aucune entente fédérale-provinciale ne sera possible, à moins que ne soit respectée scrupuleusement la juridiction du Québec dans les affaires municipales.

Il faudra aussi, ajoute M. Lévesque, que cessent « les aventures de députés fédéraux, qui se promènent dans le décor avec des subventions discrétionnaires,

des chèques de \$100 000, \$200 000 ou \$300 000. C'est loin d'être une façon rationnelle de dépenser des fonds publics. »

Invité, par ailleurs, à commenter les récents articles de journaux qui font état de ses présumées intentions de quitter la politique d'ici à quelques mois, M. Lévesque s'est limité à répondre qu'il n'avait pas encore fini de réfléchir à cette question.

M. Lévesque a fait ces déclarations au sortir de sa rencontre avec les participants de la 6e rencontre des peuples francophones. Où il a remis le prix « 3 juillet 1608 » à Mgr Louis-Albert Vachon, afin de souligner « la contribution prestigieuse du siège épiscopal de Québec à la promotion de la civilisation française en Amérique ».

Neuf autres personnes ont été

décorées de l'Ordre des francophones d'Amérique à cette occasion : Soeur Marie-Paule Savard, directrice des soins hospitaliers à l'Hôtel-Dieu de Québec, Soeur Suzanne Chouinard, supérieure des Ursulines, le Père Adrien Pouliot, historien de l'oeuvre des Jésuites et de la Huronnerie, Soeur Marie-Paule Breton, de l'Hôpital Général de Québec, l'abbé Honorius Provost, archiviste du Séminaire de Québec, Roland Gérard Couture, qui a contribué à l'établissement du poste de radio CKSB à Saint-Basile, Melvin Gallant, écrivain et professeur de littérature à l'université de Moncton, Mme Marie-Reine Mikesell, qui a réussi le regroupement d'un premier noyau de Franco-Américains dans le Midwest et Auguste Viatte, fondateur du prix littéraire France-Canada.



Le premier ministre Lévesque a remis le prix de \$5 000 à Mgr Vachon.

Téléphoto UPC

« Voyages à l'oeil » : Lloyd Axworthy interdit l'émission de laissez-passer

■ OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports, M. Lloyd Axworthy, a décidé, hier, d'interdire l'émission de laissez-passer aux commissaires et employés de la Commission canadienne des transports (CCT).

Dans une lettre envoyée au président par intérim de la CCT, le ministre a indiqué qu'il avait, entre-temps, exigé une revue des politiques de cet organisme sur toute cette question.

PIERRE APRIL

« La semaine dernière, a souligné M. Axworthy, les hauts fonctionnaires de Transport Canada ont été invités à cesser d'utiliser leur laissez-passer. Aujourd'hui, je les enjoint d'y renoncer. »

La décision du ministre a été prise pour éviter les critiques. « Les organismes de réglementation, a-t-il dit, qu'ils relèvent du domaine des transports ou d'une autre sphère de compétence du gouvernement, sont régulièrement la proie de critiques, celles-ci étant souvent motivées par la crainte que l'organisme de réglementation soit trop étroitement associé avec le secteur de l'industrie visé. »

M. Axworthy estime que le gouvernement doit tout mettre en



Lloyd Axworthy

oeuvre afin de s'assurer que tous les Canadiens et leurs intérêts soient bien représentés et dûment pris en considération par les or-

ganismes de réglementation du gouvernement. « Cet aspect des institutions gouvernementales, a ajouté le ministre, me tient à coeur et j'ai l'intention d'y consacrer temps et efforts tout au long de mon mandat. »

Le ministre a confié qu'il était convaincu que le président par intérim de la CCT et ses collègues tenaient à ce que l'on ne puisse jamais mettre en doute l'intégrité de la Commission.

Toutefois, ce n'est pas d'hier que les transporteurs commerciaux émettent des laissez-passer. En vertu de la Loi sur les chemins de fer promulguée en 1903, les compagnies ferroviaires étaient tenues d'assurer gratuitement le transport des membres et du personnel de la Commission des transports par chemin de fer et elles le sont encore aujourd'hui. De plus, les hauts fonctionnaires fédéraux peuvent voyager gratuitement par avion depuis 1939.

Récemment, le ministre des Transports a été la cible de nombreuses critiques concernant cette question des laissez-passer et c'est pour cette raison qu'il a décidé d'intervenir et de demander que la CCT cesse immédiatement cette pratique. « Je suis prêt, toutefois, a-t-il conclu, à rencontrer

les dirigeants de la CCT pour discuter de toutes les répercussions de cette affaire. »

EN BREF

Ottawa prié de respecter ses engagements

■ Les ministres provinciaux de la Santé ont mis fin à leur conférence annuelle, hier, en demandant une fois de plus au gouvernement fédéral de respecter ses engagements à l'égard de l'assurance-maladie. Le ministre de la Santé de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Sheehy, président de la réunion, a déclaré que des négociations fédérales-provinciales supplémentaires sur le sujet devraient comprendre les ministres des Finances, en plus de ceux de la Santé. Selon les provinces, Ottawa ne contribue plus qu'à 40 p. cent du programme de l'assurance-maladie. Par la bouche de sa ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, Ottawa soutient par contre qu'il défraie toujours la moitié des coûts. Le ministre québécois de la Santé, M. Pierre-Marc Johnson, a déclaré pour sa part que le problème résidait dans le fait que la formule fédérale de financement était partiellement liée aux changements dans le produit national brut. « De toute évidence, a-t-il noté, si le PNB baisse (c'est-à-dire s'il y a une récession), cela ne signifie pas que les gens ne vont plus à l'hôpital. »

Pluies acides

■ Le ministre canadien de l'Environnement, M. Charles Caccia, n'a pu obtenir d'engagement ferme de la part des États-Unis concernant les mesures que le Canada voudrait voir prendre contre la pollution, y compris les pluies acides. Il a cependant perçu des tendances qu'il qualifie d'« encourageantes », bien qu'il admette que ces tendances relèvent « davantage du style que du contenu ».

Discussions électorales

■ Bien que l'échiquier politique fédéral au Québec soit bouleversé par l'arrivée récente du Parti nationaliste et d'un chef québécois à la barre des conservateurs, les libéraux fédéraux sont confiants de demeurer, au Québec, au dessus de la barre des 50 p. cent du suffrage populaire. C'est ce qu'a soutenu hier le député de Louis-Hébert, M. Dennis Dawson, président du caucus québécois aux Communes. Mais dans les discussions de couloirs, beaucoup d'élus québécois n'affichaient pas la même assurance que lui. Dans un long exposé, un spécialiste des sondages a démontré au caucus que l'arrivée des nationalistes et un regain de vie des conservateurs étaient susceptibles de diviser le vote d'opposition aux libéraux, favorisant du même coup leur réélection. S'il est apparu que le Parti nationaliste ne peut compter sur plus de 20 p. cent d'inconditionnels péquistes, les données recueillies permettent aussi de considérer plus vulnérable pour les libéraux une partie de la région de la Mauricie et de l'Estrie. Certains députés de l'Est de Montréal pourraient aussi être inquiétés par l'arrivée des nationalistes tandis que dans certains comtés libéraux anglophones de l'Ouest de la métropole, la présence de Brian Mulroney chez les conservateurs pourrait faire mal aux libéraux.

Landry présente son bilan

■ Un an après qu'on lui eut confié la responsabilité du Commerce extérieur du Québec, le ministre Bernard Landry a présenté, hier, le bilan des activités de son ministère à l'étranger. « Le ministère du Commerce extérieur se porte très bien. Évidemment, si le taux de chômage n'atteignait que deux p. cent, les échanges iraient mieux et l'économie aussi, mais compte tenu des circonstances, nos réalisations vont bon train », a-t-il résumé, en conférence de presse. Le ministère du Commerce extérieur n'est âgé que de neuf mois, se réjouit M. Landry, et déjà « plusieurs de nos objectifs sont atteints ». Il cite entre autres la création de trois directions générales, soit celles de l'analyse et stratégie, qui comprend la planification et la compréhension des marchés à solliciter; celle du développement et de l'offre, dont le but est d'accroître le nombre d'entreprises québécoises exportatrices et celle de l'expansion et marchés, qu'il qualifie de « diplomatie économique du Québec » et qui organise les missions et expositions à l'étranger.

CHURCHILL FALLS

Règlement possible dès cette année, selon Duhaime

■ QUÉBEC — Le conflit entre le Québec et Terre-Neuve concernant l'électricité de Churchill Falls pourrait bien être réglé d'ici à la fin de 1983, ce qui mettrait un terme à plusieurs années de démêlés juridiques entre les deux provinces. C'est du moins l'espoir exprimé par le ministre de l'Énergie du Québec, Yves Duhaime, tandis que le premier ministre Lévesque confirmait la reprise des négociations dans ce dossier.

FRANCINE OSBORNE

M. Duhaime a précisé que la position du Québec est toujours la même, c'est-à-dire de négocier en bloc le dossier Churchill Falls avec le développement éventuel d'autres fleuves du Labrador. Selon lui, la demande de Terre-Neuve de reprendre les négociations indique que la province est prête à discuter une telle proposition. Le ministre a ajouté que la position terre-neuvienne s'était modifiée considérablement depuis l'an dernier, lorsque le premier ministre Peckford avait déclaré qu'il n'était pas question de négocier avec le Québec.

M. Duhaime trouve ce revirement très encourageant, car il indique que Terre-Neuve souhaite en finir avec cette question qui traîne depuis des années. Terre-Neuve n'a pas encore soumis de proposition à Québec. Le ministre pense par ailleurs qu'il est peu probable que Terre-Neuve s'adresse à l'Office national de l'énergie pour lui demander d'acheter l'électricité équivalente à ce que le Québec exporte vers l'État de New York.

Le litige découle d'un contrat à long terme signé au cours des années 60 et qui donne à Hydro-Québec le droit d'acheter la presque totalité de la production des Chutes Churchill à bon prix. Depuis, les prix énergétiques ont monté considérablement et Terre-Neuve veut récupérer la production électrique émanant de son territoire.

Stevens veut poursuivre les politiques de modération et de tolérance du Canada

■ OTTAWA (PC) — Immédiatement après avoir appris sa nomination au sein du cabinet-fantôme conservateur à titre de critique des affaires extérieures, M. Sinclair Stevens a envoyé une lettre à son chef, M. Brian Mulroney, pour lui faire part de ses réflexions sur les relations et les grands problèmes internationaux.

Le texte intégral de cette lettre, rendu public hier par le chef conservateur, aborde huit points fondamentaux de la politique canadienne en matière de relations internationales.

M. Stevens, qui affirme avoir déjà discuté de ces sujets avec M. Mulroney, rappelle qu'il a l'intention de poursuivre les politiques de modération et de tolérance « qui ont toujours caractérisé la politique étrangère du Canada ».

Ensuite il confirme qu'un gouvernement conservateur s'engagerait à faire des Nations unies un instrument mieux adapté aux préoccupations et réalités internationales, à maintenir une étroite collaboration avec les États-

Unis et les alliés de l'OTAN et à poursuivre un engagement envers la survie et l'intégrité de l'État d'Israël, tout en déployant les efforts nécessaires pour promouvoir la cause de la paix au Moyen-Orient.

Le critique conservateur des affaires extérieures souligne aussi qu'il a l'intention d'honorer les obligations canadiennes envers les pays du tiers monde tout en essayant d'améliorer les mécanismes d'exécution des programmes d'aide.

Au chapitre de la limitation des armements, il estime que les objectifs sont toujours clairs, « nonobstant les toutes dernières atrocités commises par l'Union soviétique ».

M. Stevens rappelle que les droits de la personne doivent être pour le gouvernement canadien un facteur primordial dans toute décision de politique étrangère.

Finalement, il souligne que la promotion des échanges commerciaux avec l'étranger, notamment avec les pays de la région du Pacifique, doit constituer une importante priorité.



Sinclair Stevens

Téléphoto CP



Monique Bégin

Départ de Trudeau: Bégin traite le député Lachance de « niaiseux »

■ LAC DELAGE — Le jeune député libéral Claude-André Lachance va regretter longtemps d'avoir parlé trop franchement au premier ministre Trudeau à propos de sa retraite possible.

En tout cas, ses collègues du parti et non les moindres ont fait clairement savoir hier au député de Rosemont qu'il aurait dû se taire mardi dernier à Ottawa lors du caucus national.

MAURICE JANNARD
envoyé spécial de LA PRESSE

La ministre Monique Bégin n'a pas mâché ses mots et a vertement critiqué son collègue montréalais en sortant d'une réunion, hier, des libéraux du Québec.

Pour se défendre, le député Lachance a affirmé : « Comment se

fait-il que ma déclaration a été rapportée dès le lendemain dans tous les journaux ? Cela prouve que tout ce qui se dit dans le caucus n'est plus secret ». « T'es niais, t'es niais », lui a lancé rapidement Mme Bégin. « Viens t'asseoir que l'on discute de ça », a-t-elle ajouté.

Le ministre du Revenu, Pierre Bussières, était présent lorsque Monique Bégin a rabroué son jeune collègue montréalais. Les propos de Mme Bégin et ceux de M. Lachance ont été entendus très clairement par le représentant de LA PRESSE.

La faute du député Lachance est d'avoir été l'un des rares élus libéraux (trois ou quatre l'ont fait seulement) à avoir demandé au premier ministre de faire connaître au plus tôt sa décision con-

cernant son avenir politique, mardi dernier, lorsque le caucus national s'est réuni pour la première fois au retour des vacances.

L'on sait que le chef libéral a fait savoir à cette occasion à ses troupes qu'il prendrait une décision au moment où il le jugerait le plus opportun pour le parti. « C'est une décision qui ne revient qu'à moi », a laissé savoir M. Trudeau.

Le lendemain du caucus national, les propos des députés qui ont soulevé la question du leadership du premier ministre, comme ceux de M. Lachance, étaient rapportés dans les journaux.

Hier, on a fait dire au député Lachance qu'il aurait dû se taire, même lors du caucus. Un député de la région de Québec a déclaré

à propos du geste de M. Lachance de l'autre jour : « Il a parlé en fou à cette occasion ».

De ces trois jours de retraite fermée des élus provinciaux du Parlement fédéral au nord de la Vieille capitale, il ressort clairement que le Parti libéral ne veut absolument plus discuter en public du leadership de Pierre Trudeau.

En parler publiquement, c'est-à-dire devant des journalistes, cela laisse entendre que l'on suggère et que l'on fait pression sur le premier ministre pour qu'il s'en aille. Les libéraux du Québec jugent que ce n'est pas une façon digne de traiter un homme politique qui les a si bien servis.

C'est la leçon qu'a voulu donner Monique Bégin au député Lachance hier.



Claude-André Lachance

JOURS D'ACHAT AVANT LA VENTE!

Chemises «Arrow» et chaussettes «Viyella» à bas prix Simpsons



Le style «Arrow»,
à prix invitant!

14⁷⁷

Bon achat Simpsons

1. CHEMISES DE VILLE «ARROW» À MANCHES LONGUES, OFFERTES À UN PRIX TRÈS SPÉCIAL! Confectionnées au Canada en tissu polyester/coton sans souci. Choix de: chemise «Kent» de coupe régulière en tons unis, rayures ou ton sur ton; chemise «Mach II» de coupe cintrée en ton sur ton ou rayures. Blanc, bleu ou beige. 14⁷⁷ et 15 (32 et 33), 15^{1/2} à 16^{1/2} (33 à 35), 17 à 17^{1/2} (34 et 35), (17 et 17^{1/2} en coupe régulière seulement). Simpsons, c'est la solution!

Rabais 25%

Chaussettes «Viyella»

LA FAMEUSE QUALITÉ «VIYELLA» AVEC UN RABAIS IMPRESSIONNANT! Faites ample provision de ces chaussettes tout confort. Choix de chaussettes de ville en trois longueurs et chaussettes sport à pointure unique pour 10-12 (pour chaussures à pointures 7^{1/2} à 11).

CHAUSSETTES DE VILLE en tricot laine «Superwash»/nylon facile d'entretien. Noir, brun, fusain, gris ou moka.

2. LONGUEUR GENOU.

vente **3 pour 11⁷⁷**
(3 pour 16.50)

3. LONGUEUR CHEVILLE.

vente **3 pour 9⁷⁷**
(3 pour 13.50)

4. LONGUEUR MI-MOLLET.

vente **3 pour 10⁷⁷**
(3 pour \$15)

5. CHAUSSETTES SPORT en tricot laine/nylon d'entretien facile. Longueur cheville. Marine, vin, brun foncé, bleu moyen, gris, ton or, framboise ou sarcelle. Profitez-en!

vente **3 pour 9³⁷**
(3 pour 13.50)

Les prix ordinaires de Simpsons sont entre parenthèses.

Rayon 251, accessoires pour hommes, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement



vente no 1 de l'année

**CHEZ
SIMPSONS**

La vente n° 1 de Simpsons
commence samedi

Notre plus grande vente de l'année accompagnée de nos plus bas prix. Ne manquez pas la circulaire «Vente n° 1» de 32 pages encarté dans le journal de demain. Il regorge d'articles pour vous, votre famille et votre foyer.

Simpsons MD

Veillez noter: ½ heure supplémentaire pour faire vos emplettes.

Samedi, 10 septembre de 8 h 30 à 9 h.

Café et beignets gratuits à tous les restaurants des magasins Simpsons. 8 h 30 à 9 h 30.